

Mémoire

L'acheminement vers l'insertion par le logement des jeunes en situation d'errance

LASTERNAS Jessica

Diplôme de Conseiller en Economie Sociale Familiale
Session 2009

LISTE DES SIGLES

INTRODUCTION -----	1
METHODOLOGIE DE LA PHASE EXPLORATOIRE -----	3

<p>PREMIERE PARTIE : <u>PHASE EXPLORATOIRE</u> Le quotidien de la rue des jeunes en situation d'errance et de marginalité</p>
--

Chapitre I- Les jeunes marginaux : une catégorie particulière parmi les Sans Domicile Fixe -----	5
1. Les Sans Domicile Fixe : une population hétérogène victime de l'exclusion -----	5
1.1. L'histoire du Sans Domicile Fixe : du vagabond... -----	5
1.2. ...au jeune errant : -----	6
1.2.1. Les multiples facettes de l'errance-----	6
1.2.2. L'identité du « zonard » -----	7
1.3. L'errance, un facteur d'exclusion -----	7
2. Les jeunes en situation d'errance, une population spécifique au sein des SDF -----	8
2.1. L'existence prépondérante de ruptures familiales -----	8
2.2. Vers le départ en errance : du logement à la zone-----	9
3. La vie quotidienne des jeunes marginaux -----	9
3.1. La recherche d'argent -----	9
3.2. Une santé physique et morale compromise -----	10
3.2.1. La non prise en charge de leur état de santé -----	10
3.2.2. La consommation de drogue et d'alcool-----	10
3.3. Des jeunes en souffrance, qui voient leur estime de soi dévalorisée-----	11
3.4. La relation affective avec leur animal -----	12
4. Le passage de la zone au logement -----	12
4.1. Le rapport à l'habitat-----	12
4.1.1. Les squats-----	12
4.1.2. Les camions -----	12
4.1.3. Le logement -----	13
4.1.3.1. Le rapport au logement autonome-----	13
4.1.3.2. Les difficultés rencontrées par rapport au logement-----	13
4.2. La relation au travail -----	14
Chapitre II- Accueillir et accompagner l'errance -----	14
1. La lutte contre les exclusions : contexte national -----	14
2. Rôle des structures et associations -----	15
2.1. Les associations caritatives -----	15

2.2. Les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence -----	16
2.3. Les structures d'hébergement et de logement temporaire -----	16
2.3.1. Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale -----	16
2.3.2. Le dispositif « jeunes marginaux » au sein du CHRS de Limoges -----	17
2.3.2.1. La création du projet en 2006 -----	17
2.3.2.2. L'accompagnement socio-éducatif -----	17
2.3.2.3. La durée de l'accompagnement -----	18
2.3.2.4. Les limites du dispositif -----	18
2.3.3. Les Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT) -----	18
3. Les dispositifs d'aide sanitaire, sociale et professionnelle -----	18
3.1. Favoriser l'accès à l'emploi -----	18
3.1.1. L'insertion par l'économique -----	18
3.1.2. Le rôle de la mission locale : organisation au service des jeunes de 16 à 25 ans -----	19
3.2. Lutter contre les addictions -----	19
3.3. Les aides sociales -----	20
BILAN DE LA PHASE EXPLORATOIRE -----	21

DEUXIEME PARTIE :
PHASE DE TERRAIN
Les effets des « logements passerelles »
sur le parcours résidentiel des jeunes en situation d'errance

Chapitre I- Définition des concepts et choix méthodologiques -----	22
1. Concepts et indicateurs -----	22
1.1. Un accompagnement global : -----	22
1.2. « Logement passerelle » et logement durable : -----	23
1.3. Les logements passerelles, facteur de sociabilité : -----	23
1.4. Encourager l'estime de soi : -----	24
1.5. Permettre l'apprentissage de la notion d'habiter et investir un logement: -----	24
2. Choix méthodologiques -----	24
Chapitre II- Les résultats ambivalents des logements passerelles -----	26
1. Le dispositif « jeunes marginaux » au sein du CHRS -----	26
1.1. L'accompagnement socio-éducatif -----	26
1.1.1. Le réseau partenarial -----	26
1.1.2. Favoriser l'accès à la santé -----	26
1.1.3. Une manière de travailler qui nécessite de poser un cadre souple et structurant -----	26
1.1.4. Un parcours au sein du CHRS très fluctuant -----	27
1. 2. Apprendre à habiter au sein du logement -----	27
1.3. L'environnement du logement -----	28
1.3.1. La valorisation par le travail -----	28
1.3.2. Une estime de soi corrélée aux aléas de leur parcours -----	28

1.3.3. Des relations sociales mouvantes -----	29
1.3.4. Un manque de responsabilisation persistant -----	30
1. 4. Des limites qui persistent -----	30
1.4.1. Un risque de stigmatisation -----	30
1.4.2. Des effets incertains sur le long terme -----	30
1.4.3. Une structure mal connue des autres jeunes marginaux -----	31
2. Le bail glissant -----	31
2.1. Le principe de la sous-location -----	31
2.2. Un accompagnement socio-éducatif basé sur le projet de la personne -----	32
2.2.1. Un accompagnement individualisé -----	32
2.2.2. Soutenir l’usager face à ses problèmes d’addiction -----	32
2.2.3. Une mise en réseau avec les partenaires -----	32
2.3. La sous-location : apprendre à habiter -----	33
2.4. Une image de soi progressivement retrouvée -----	33
2.5. Une reprise de contact avec la famille -----	33
2.6. Les limites de la sous-location -----	34
3. Maison communautaire d’une association toulousaine -----	34
3.1. Présentation du Groupement Amitié Fraternité -----	34
3.2. « Un habitat différent » -----	34
3.2.1. La vie communautaire : ses atouts en termes d’apprentissage et d’autonomie -----	35
3.2.2. L’intégration au groupe, facteur de sociabilité -----	35
3.2.3. La collégialité encourage la responsabilisation des personnes -----	35
3.2.4. Une vie communautaire qui présente une limite : elle ne permet pas la gestion du budget lié au logement -----	36
3.3. Une évolution des capacités des jeunes -----	36
3.3.1. Une meilleure estime de soi... -----	36
3.3.2. ...Mais fragile, faute de reconnaissance sociale -----	36
3.4. L’entraide développée entre les membres de la communauté -----	36
3.4.1. Des limites en terme d’accompagnement socio-éducatif -----	36
3.4.2. La prise en compte des problèmes d’addiction -----	37
3.4.3. La maison communautaire : un tremplin, un lieu « ressources » -----	37
3.4.4. Une vie communautaire bien perçue par les jeunes marginaux -----	37
4. Les solutions qui émergent de ces trois expériences -----	38
BILAN DE LA PHASE DE VERIFICATION -----	39
CONCLUSION -----	41
SOURCES DOCUMENTAIRES	
SOMMAIRE DES ANNEXES	
ANNEXES	

INTRODUCTION

Les médias n'en parlent quasiment, chaque année, qu'à l'arrivée des premières nuits de gels et lorsque le premier mort est retrouvé dans la rue. Ils sont pourtant de plus en plus nombreux à « hanter » nos rues : aujourd'hui, en France, plus de 100 000 personnes sont Sans Domicile Fixe et 493 500 sont privées de domicile personnel (chambres d'hôtel, habitats de fortune, structures d'hébergement et d'insertion, hébergements chez des tiers). Raccourci pratique et moderne, « SDF » est le sigle usuellement employé pour désigner cette population.

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), une personne est dite sans domicile si elle dort dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune, gare, centre commercial, partie commune d'un immeuble, voiture...) ou si elle a recours à un service d'hébergement gratuit ou à faible participation.

Derrière ces trois lettres, se cachent des milliers d'hommes et de femmes aux parcours très dissemblables, caractérisant cette population hétérogène. En effet, celle-ci regroupe aussi bien des familles immigrées en attente de papiers français, des salariés en attente de logement HLM, des jeunes ayant quitté malencontreusement le domicile de leurs parents, que des femmes victimes de violences conjugales parties de chez elles...

Certains ont choisi ce mode de vie, trouvant dans l'errance l'expression de leur liberté. Mais ce ne sont pas les plus nombreux et pour la plupart, c'est une rupture, une suite de problèmes familiaux, économiques et de santé, qui les ont projetés dans la rue. Les conditions de vie difficiles dans la rue peuvent engendrer chez les personnes sans abri un état de mal être et de souffrance. La population SDF fait preuve du phénomène d'exclusion grandissant dans notre société.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est devenue un enjeu national et diverses mesures ont été mises en place dans ce sens : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) créé par la loi du 1^{er} décembre 1988, la loi Besson du 31 mai 1990 instaurant le droit au logement ou encore la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, créant la Couverture Maladie Universelle (CMU). L'Etat semble n'avoir jamais autant pris en compte la question SDF dans le cadre de la lutte contre les exclusions.

Par ailleurs, être sans-abri lors de l'entrée dans la vie adulte est un fait en voie de développement. De plus en plus de jeunes, dits en situation d'errance, sillonnent le territoire de ville en ville. « L'errance » est un autre terme complexe qui vient s'ajouter et nuancer celui de « sans domicile fixe ». En effet l'errance ne signifie pas toujours sans domicile fixe. Il y a

errance quand il y a déplacement sans but, sans objet, de façon indéfinie ou provisoire. Cette notion est à distinguer des gens du voyage, qui peuvent avoir un but dans leurs déplacements.

Jeunes en errance, « zonards », « marginaux » : qui sont ces jeunes en rupture ? Comment ont-ils été conduits à se retrouver dans la rue ? Sont-ils condamnés à vivre en marge de notre société ? Comment trouver le chemin de la réinsertion ?

L'accroissement de cette population (du fait de l'augmentation de la pauvreté et de la précarité), les conditions de vie difficiles et le regard pesant de la société sur ces citoyens en marge, dont le mode de vie et l'allure provocante sortent du processus normatif d'insertion, m'ont interpellée sur le monde de ces jeunes dans la rue. Ainsi le but que je me suis fixé, était de mener un travail de recherche me permettant de faire valoir mes aspirations professionnelles, qui sont de m'engager en faveur du droit au logement et d'accompagner des personnes rencontrant des difficultés pour y accéder ou s'y maintenir.

Le Conseiller en Economie Sociale et Familiale est amené à travailler avec le public SDF. Il est à même de traiter la situation globale de la personne en répondant aux besoins en matière d'alimentation, d'hébergement, de travail... En tant que futur travailleur social, il semble essentiel et pertinent de me questionner sur l'origine des difficultés, d'en interpréter les résultantes afin de mieux cerner les possibilités d'interventions.

Toutes ces réflexions m'ont amenée à m'interroger sur la question suivante : **quel est le cheminement vers l'insertion par le logement des jeunes en situation d'errance ?**

Dans un premier temps nous présenterons le contexte par l'évolution du phénomène SDF, nous essayerons de comprendre qui sont ces jeunes en errance, les facteurs qui les ont conduits à un tel parcours. Puis nous verrons les conséquences que cela engendre sur leur vie quotidienne.

Certains jeunes tentent de sortir de cette « galère » : à ce titre nous étudierons, dans un second temps, les moyens mis en œuvre par les associations et les institutions pour accueillir ces jeunes et lutter contre l'errance.

Cette première approche conduira à la formulation d'une hypothèse qui sera présentée au terme de la phase exploratoire.

La seconde partie du mémoire aura pour objectif de confirmer tout ou partie de l'hypothèse sur le terrain.

METHODOLOGIE DE LA PHASE EXPLORATOIRE

❖ Définition et choix du sujet :

La population SDF étant très hétérogène, j'ai fait le choix de m'intéresser à l'errance des jeunes en particulier. Comme je l'ai présenté dans l'introduction, l'errance peut faire référence à l'absence de domicile fixe mais ce terme induit l'idée d'une mobilité indéfinie et provisoire, sans but et nuance le fait d'ancrer sa marginalité dans une ville ou un endroit fixe.

J'ai choisi de m'intéresser précisément aux jeunes errants, appelés « zonards », qui cumulaient les difficultés : marginalité et rupture plus lourdement marquées, errance sur tout le territoire, présence d'importants problèmes d'addiction...

Etant donné que l'errance est un phénomène marginal, j'alternerai au cours de ce mémoire entre jeunes « en situations d'errance », jeunes « marginaux » et jeunes « zonards » pour qualifier cette population.

J'ai souhaité porter mon attention sur la tranche d'âge 18-30 ans pour diverses raisons. La protection des mineurs en dérive est normalement assurée par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Je me suis limitée aux jeunes adultes pour ne pas alourdir mon mémoire et pour mieux circonscrire le public que je souhaitais étudier.

Les études menées auprès des jeunes errants se font souvent auprès des moins de 25 ans. De par mes expériences dans le domaine, j'ai noté que beaucoup de jeunes dans la rue percevaient le RMI. De plus j'ai rencontré des professionnels qui s'occupaient de jeunes marginaux de 18 à 30 ans, m'évoquant les différents facteurs qui entraient en jeu dans la notion de l'âge. Parfois les jeunes de 18 à 25 ans n'ont pas la maturité suffisante ni la volonté de sortir de la rue ; alors que les personnes de 25 à 30 ans semblent plus prêtes et ressentent le besoin de la quitter. C'est pour prendre en compte ces problématiques que j'ai choisi d'étendre mon étude aux jeunes de 30 ans.

Après avoir défini mon sujet, j'ai déterminé différents objectifs, qui sont les suivants :

❖ Comprendre le phénomène « Sans Domicile Fixe » et l'évolution de ce statut jusqu'à nos jours

Pour avoir une meilleure approche du public SDF, j'ai consulté différents ouvrages portant sur l'exclusion, la question SDF (*J. DAMON, Cf. Sources documentaires*), les idées reçues qui se répandent au sujet de ce public. J'ai également lu des rapports réalisés par l'INSEE sur les personnes SDF. J'ai effectué d'autres recherches théoriques afin d'appréhender la définition de l'errance et du terme « SDF ».

Une des limites que j'ai rencontrée est la difficulté à définir ces deux notions, qui sont très complexes, de par l'hétérogénéité des populations qu'elles supposent.

❖ **Identifier, caractériser la population des jeunes en situation d'errance et analyser l'incidence de leur trajectoire sur leur vie quotidienne**

J'ai lu notamment deux ouvrages, « l'errance active », « les nomades du vide » et assisté à une conférence du sociologue **F. CHOBEAUX**, qui est le grand spécialiste en France au sujet de l'errance des jeunes. Ceci m'a permis de comprendre les spécificités de ces derniers, qui remettent en cause les pratiques classiques de l'accompagnement social. Cependant, les ouvrages de F. CHOBEAUX ont pour limite de se restreindre à l'errance festivalière.

J'ai pu appréhender concrètement le mode de vie de ces jeunes en marge par le biais de rencontres avec plusieurs d'entre eux et celles avec des professionnels, qui m'ont aussi permis de répondre à mon troisième objectif, qui est le suivant :

❖ **Savoir quels sont les freins à l'insertion de ces jeunes**

J'ai donc mené des entretiens avec des professionnels qui travaillent avec ce public, dans différents champs de compétence, afin de comprendre l'ensemble des difficultés que rencontraient ces jeunes dans tous les domaines de la vie quotidienne. J'ai rencontré ainsi deux éducateurs spécialisés, un assistant social de rue (*Cf. Annexes I et I bis*), la responsable éducatif d'une mission locale et un infirmier de l'équipe de liaison en addictologie (*Cf. Annexes II et III*). Enfin, j'ai pu mener des entretiens avec deux jeunes dans le cadre d'un stage, que je nommerai Jonas et Max (*Cf. Annexes IV et IV bis*). J'ai également pu avoir des discussions informelles avec d'autres, au cours de maraudes.

J'ai ainsi recueilli leur opinion et des informations sur leur parcours.

❖ **Connaître les institutions et les dispositifs qui œuvrent en direction de ce public**

J'ai réalisé un stage de deux semaines dans un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), qui comporte un dispositif nommé « jeunes marginaux ». J'ai pu comprendre comment fonctionnait ce dispositif et rencontrer les deux éducateurs qui le mettaient en œuvre (mentionnés ci-dessus). J'ai également vu le responsable socio-éducatif du CHRS (*Cf. Annexe V*).

D'autre part, j'ai rencontré un travailleur social en Foyers des Jeunes Travailleurs (*Cf. Annexe VI*). L'entretien avec l'assistant social de l'équipe de rue (mentionné ci-dessus) ainsi que les rencontres informelles avec une assistante sociale du centre de jour et le responsable de la maraude du Secours Catholique, m'ont permis de savoir comment était organisé l'accueil des sans-abri.

PREMIERE PARTIE :
PHASE EXPLORATOIRE

Le quotidien de la rue des jeunes en situation d'errance et de marginalité

Chapitre I- Les jeunes marginaux : une catégorie particulière parmi les Sans Domicile Fixe

1. Les Sans Domicile Fixe : une population hétérogène victime de l'exclusion

1.1. L'histoire du Sans Domicile Fixe : du vagabond...

L'errant a toujours fait parti de notre environnement. Ce fut d'abord un vagabond, un mendiant que l'on réprimait au Moyen âge. Le vagabondage était poursuivi sans être défini. C'est à compter de 1810 que le code pénal en donne une définition : « les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession ».

La grande pauvreté, le vagabondage et la mendicité ont très longtemps été considérés comme des fléaux sociaux. Ce n'est que depuis l'après-guerre qu'ils vont être considérés en rapport avec des problèmes sociaux. Les « sans-logis », avec l'appel de l'abbé Pierre de l'hiver 1954, apparaissent comme une priorité des politiques de logement. Le vagabond et le mendiant ne doivent plus être réprimés mais protégés ou rééduqués.

De l'après guerre aux années 1970, c'est la désignation de « clochard » qui apparaît, auquel on apporte une représentation différente. Son image est mieux perçue dans l'opinion : la vision du clochard balance entre « le paresseux déchu par l'alcool » et « l'homme libre qui a préféré la rue à la routine », qu'il faudrait laisser vivre à sa guise. Il faut savoir que cette errance choisie existe encore, notamment dans le Sud de la France mais elle est devenue très minoritaire : elle concerne même des personnes de bon niveau social, qui ont choisi une autre vie par rejet de la société (mais ce sont des personnes généralement plus âgées et non le public des « jeunes » marginaux que j'ai choisi d'étudier).

C'est dans les années 1980 que le terme SDF apparaît dans le langage courant, caractérisant les populations en situation d'errance dans l'espace public. D'après J. DAMON, « Sous le vocable SDF peuvent être comprises : les personnes totalement dépourvues de logement et ne disposant pas d'un abri pour la nuit ; les personnes qui se retrouvent dans les centres d'hébergement pour les sans-abri ou, plus largement, qui fréquentent des services proposés aux SDF ; les personnes qui ne disposent pas d'un logement et qui vont d'une adresse à l'autre »¹. Les individus désignés comme SDF forment un groupe extrêmement

¹ DAMON Julien, *La question SDF* (Cf. Sources documentaires)

hétérogène, encore mal connu, en raison des difficultés d'investigation des études statistiques : population mobile, perte d'existence juridique, isolement...

Par ailleurs, de plus en plus de jeunes s'engagent dans une situation d'errance. Il y a une accélération alarmante de l'entrée dans cette dérive, vraisemblablement liée au malaise global des jeunes et aux fragilités familiales.

1.2. ...au jeune errant :

Dans les années 1950 avec les « beatniks », puis dans les années 1960 avec l'émergence du phénomène « hippie », on assiste à une importante rupture culturelle, qui a pris naissance aux Etats-Unis : des jeunes partent sur les routes, en quête d'une façon de vivre, voire d'une raison de vivre. A partir des années 1970, une deuxième rupture culturelle voit le jour avec l'émergence de la culture punk dite « no future », fondée sur le rejet massif de la société. Aujourd'hui ces jeunes en errance, se qualifiant eux-mêmes de « zonards », s'identifieraient en successeurs de ces deux ruptures culturelles (niant peut être le fait que leur errance est le fruit d'une exclusion subie, comme si se référer à un mouvement sous-culturel était un besoin face à la perte de sens).

1.2.1. Les multiples facettes de l'errance :

F. CHOBEAUX, qui a beaucoup travaillé sur la question, limite l'errance « aux jeunes qui revendiquent leur rupture sociale en la présentant non pas comme une souffrance subie mais comme un choix de vie et qui se déplacent de façon erratique sur l'ensemble du territoire national. »² Il décrit cette errance comme étant, en réalité, sans but précis, sans itinéraire construit, en dehors des passages dans des lieux festivaliers. Elle s'interrompt pour la plupart des jeunes à l'approche de l'automne pour reprendre au printemps, ces derniers s'installant l'hiver dans les villes.

P. VIDAL-NAQUET, dans un rapport au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité³ (*Sur les chemins de l'errance estivale*, 1998), évoque la flexibilité de la notion d'errance, et critique l'approche faite par F. CHOBEAUX. Il distingue deux types d'errance:

- **L'errance locale** concernerait ceux qui se déplacent, errent à l'intérieur d'un territoire restreint, une ville, un quartier.
- **L'errance itinérante** concernerait tous ceux qui effectuent des déplacements à grande échelle et changent fréquemment d'endroits.

Pour P. VIDAL-NAQUET, l'instabilité des situations professionnelles et familiales renforce les troubles identitaires propres aux jeunes adultes, ce qui serait le point de départ vers une errance identitaire et spatiale.

² CHOBEAUX François, *L'errance active* (Cf. Sources documentaires)

³ Données extraites de l'étude d'AZEMAR Joël, *Jeunes en errance, vers une professionnalité de la rencontre*

Il existe de multiples profils de personnes adoptant des modes de vie itinérants : il convient de distinguer en autres les gens du voyage, dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ; les « clochards » ou « vieux mendiants » dont l'errance est limitée à un territoire local ; les jeunes travailleurs saisonniers et expérimentés, qui ont un travail qui dépend du rythme des saisons et qui se répète annuellement ; et les jeunes « zonards » (qui peuvent exercer ponctuellement des travaux saisonniers, lors de rencontres festivières).

1.2.2. L'identité du « zonard »

Les « zonards » s'identifient par leurs vêtements, leur mode de vie, leur déplacement en camion, leur attrait pour les festivals, la musique techno et les « rave party »... et presque tous sont utilisateurs des produits illicites qui accompagnent cette sous-culture. Tout ceci modèle une conformité de la façon d'être de cette population.

Ils sont essentiellement des hommes, âgés de 16 à 30 ans et vivent pour la plupart dans la rue, dans leur camion ou dans des squats. Bien que nombre d'entre eux se disent être acteurs et « propriétaires » d'une zone revendiquée, dans une recherche de liberté, la vie de « zonard » serait plus la fuite permanente d'une souffrance impossible à gérer. Comme le dit l'éducatrice du dispositif « jeunes marginaux » : « *ils se construisent une protection identitaire avec les éléments de la rue, en l'absence d'autres moyens d'identification* », ce qui peut aboutir à l'adoption de comportements hors norme. La rue est un espace où peuvent se lire des modes d'habiter, dont la privatisation se fait par l'exposition de comportements ostentatoires.

La zone, dans laquelle règne « la loi du plus fort », fait aussi l'objet de tout un découpage du territoire urbain : nous y observons la formation de « micro zones » que chaque « zonard » ou groupe de « zonards » pourra ou non habiter (occuper telle place publique pour les uns, tel trottoir et devant tel magasin pour les autres).

Ces jeunes sans domicile vont utiliser l'espace public comme un territoire, un espace de ressources et de refuge, qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Mais, selon F. CHOBEAUX, la zone reste un espace sans lieu où n'existent que des passages : les jeunes ne trouvent en réalité leur place nulle part et continuent d'errer sans but. « Ils privilégient alors l'espace au détriment du temps, le déplacement à l'encontre du projet, et limitent leurs désirs en satisfactions des besoins physiologiques journaliers »⁴.

1.3. L'errance, un facteur d'exclusion

Afin de mieux aborder le phénomène des personnes SDF, il est nécessaire de cerner cette notion de l'exclusion. J. DAMON, dans son livre *L'exclusion*, explique que ce thème fait

⁴ CHOBEAUX François, *Les nomades du vide* (Cf. Sources documentaires)

son irruption dans le débat public au début des années 1970, suite à l'ouvrage du haut fonctionnaire R. LENOIR sur *Les exclus* (1974). Avec l'apparition de la précarité et l'augmentation de la pauvreté, la notion d'exclusion occupe une place centrale dans le débat social au début des années 1990. En 1995, apparaît le terme de « précarité », néologisme employé par R. CASTEL dans son ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale*, pour nommer les travailleurs pauvres. Cet auteur distingue quatre zones d'insertion sociale différentes dans la société, dont la zone de désaffiliation (représentant les personnes les plus démunies) qui associe absence de travail et isolement relationnel.

Le terme « exclusion » vient du latin « excludere », signifiant exclure. « ex » veut dire « au-dehors », « sortir », « privation » ou encore « étranger ». L'exclusion désigne le fait de mettre des individus à l'écart du groupe, de la société à court ou long terme. Cependant, la personne exclue peut mettre elle-même ses distances vis-à-vis de la société en refusant d'y appartenir, ou même d'accepter les services mis en place pour lui venir en aide.

Le Nouveau dictionnaire critique d'action sociale précise que « l'exclusion est à la fois un processus et un état. C'est un ensemble de mécanismes de rupture tant sur le plan symbolique (stigmates ou attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales (rupture des différents liens sociaux qui agrègent les hommes entre eux) ».

L'exclusion sociale se caractérise par trois grandes dimensions : la sphère économique, l'absence de reconnaissance juridique et les relations sociales. La première fait référence à la précarité vis-à-vis de l'emploi, l'insuffisance de ressources, favorisant la pauvreté. La deuxième est celle de la situation de non droit, ou du non usage de l'ensemble des droits sociaux élémentaires. Ces deux dimensions vont engendrer chez les individus des formes de déstructuration sociale et psychologique. Enfin, lorsque les liens sociaux s'affaiblissent, le risque d'être confronté à un cumul de difficultés sociales, économiques et sanitaires s'accroît. L'exclusion sociale apparaît donc comme une sorte de spirale, dont les facteurs sont interdépendants, et dans laquelle les individus vont se trouver emportés.

2. Les jeunes en situation d'errance, une population spécifique au sein des SDF

2.1. L'existence prépondérante de ruptures familiales

Les parcours des jeunes errants sont très divers, cependant nous pouvons dégager un élément commun à l'ensemble de leur vécu : ils présentent quasiment tous une situation de rupture familiale, à différents niveaux de gravité. Ils ont connu des enfances et des adolescences difficiles, marquées par des carences affectives et éducatives, des relations parentales brisées ou absentes, des traumatismes inaltérables... Selon une étude publiée par l'INED en 1998, 31% d'entre eux ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, un peu moins

de la moitié a subi des mauvais traitements pendant l'enfance, 14% ont subi des rapports sexuels sous la contrainte...⁵

2.2. Vers le départ en errance : du logement à la zone

Les parcours familiaux douloureux de ces jeunes les ont souvent privés d'enfance et/ou d'adolescence, en les confrontant très vite au monde adulte. Des carences (psychiques, sociales, familiales, affectives) dans la construction de leur personnalité existent, les empêchant de se doter d'une identité solide et autonome.

Leur errance n'est donc pas le fruit du hasard : leur fragilité et leur souffrance, marquées par une enfance plus ou moins détruite, ont amené ces jeunes à « hanter » les rues.

Le départ en errance correspond à la fuite du réel, à un cumul des difficultés familiales, scolaires, relationnelles, devenues invivables. F. CHOBEAUX explique que ceci est « l'aboutissement d'un long processus de désocialisation déjà bien entamé avant le départ ». Leur adhésion à la zone, qu'ils ont déjà côtoyée lors de leurs fugues adolescentes, se traduit par la recherche d'identité à un groupe, palliant le défaut d'identité individuelle.

3. La vie quotidienne des jeunes marginaux

La vie de la zone est marquée par le besoin permanent d'argent, par la recherche d'un état psychique second ou encore l'incertitude sur le lendemain. Ces conduites ne se situent pas toutes au même point selon le niveau d'ancrage de la personne dans l'errance.

3.1. La recherche d'argent

L'argent est nécessaire aux jeunes de la rue pour se nourrir, nourrir leur chien, acheter de l'alcool et des stupéfiants. Chacun a son mode de ressources privilégié.

Certains vont exercer des petits métiers « de débrouille » comme le jonglage, les spectacles de rue, de musique, la création d'objets, les travaux de jardinage chez des personnes âgées... Ces travaux, pourtant légaux, diffèrent du schéma classique de l'insertion professionnelle. Les emplois en intérim permettent également d'avoir de l'argent ponctuellement. La vente de stupéfiants illicites apporte aussi quelques bénéfices, mais leurs auteurs sont eux-mêmes de grands consommateurs de ces substances psychoactives.

Selon V. MOUGIN, dans *Les SDF*, la manche est une autre pratique, plus passive, dont les apports sont très incertains. D'abord il faut savoir choisir son coin, en évaluant la rentabilité de l'endroit. Les lieux piétonniers et les zones touristiques sont de bon rapport. Ensuite vient la technique : la compagnie d'un animal, par exemple, favorise le don. La

⁵ Institut National d'Etudes Démographiques (INED), enquête n° 147, auprès des jeunes sans domicile, 1998. Données extraites de l'ouvrage *Les SDF* (Cf. Sources documentaires)

mendicité peut être de type « agressive » (comportement violent ou menaçant envers les passants, les injurier ou les incommoder...) ou « bienveillante » (salutation, politesse...).

Le rapport à l'argent de ces jeunes est basé sur le principe de l'immédiateté, en vue de répondre à leurs besoins primaires et au plaisir instantané lié à la consommation de drogue.

3.2. Une santé physique et morale compromise

3.2.1. La non prise en charge de leur état de santé

Ces jeunes présentent une santé relativement détériorée : alimentation anarchique, utilisation massive de toxiques, difficultés de maintenir une hygiène corporelle et vestimentaire suffisante. Plus la durée de séjour dans la rue est longue, plus l'état de santé physique et morale se dégrade. Les problèmes sanitaires rencontrés le plus souvent chez cette population, sont : des lésions cutanées, des engelures, des problèmes de dentition (liés au manque d'entretien et à la consommation de drogue), des carences alimentaires...

Se soigner est une mission impossible pour les jeunes et la majorité des sans-abri, malgré l'accueil des hôpitaux ou d'autres services, l'organisation de maraudes pour les soins. La santé n'est pas une priorité et passe généralement après d'autres besoins vitaux, tel que trouver un lieu où passer la nuit ou se nourrir.

Peu se préoccupent de leurs problèmes de santé ou alors ils procèdent par déplacement de la question (en se focalisant sur une plaie minime et niant un trouble de santé plus important). Ils privilégient la santé de leur animal de compagnie, leur cédant même parfois leur nourriture. La préoccupation de leur propre santé semble demander une telle projection dans le temps, que leur attention se tourne vers ce qui peut être immédiatement résolu.

La complexité des situations administratives de ces jeunes (non valorisation de leurs droits) est également un frein, en matière de paiement, pour engager des démarches de soins. *« Pourquoi porter attention à l'intégrité de son corps pour plus tard quand le quotidien lui-même est une fuite de la réalité ? »* : ainsi F. CHOBEAUX nous interpelle-t-il sur l'infamale spirale de l'installation dans l'errance.

3.2.2. La consommation de drogue et d'alcool

La toxicomanie est présente chez presque tous les jeunes « zonards » de manière plus ou moins marquée, selon le « degré d'enfoncement dans la destruction lente », et selon leur revenu. Sont utilisés : les médicaments qui « assomment » ou font « planer », les toxiques illicites (cannabis, acides, héroïne, extasie...), en association avec de fortes doses d'alcool.

Selon l'éducateur du dispositif « jeunes marginaux », ces jeunes sont en pleine quête identitaire, qu'ils expriment par la recherche d'expériences, de rituels permettant le passage à la vie d'adulte. La consommation de drogue leur permet, croient-ils, de se construire cette identité et de se bâtir un réseau tout autour du produit. Elle rythme le quotidien (aller chez le

dealer, acheter sa dose de produit, se l'injecter, se retrouver dans un état second, puis recommencer...). Les « shoots », qui consistent à s'injecter directement le produit dans les veines, sont une pratique très répandue. Il y a le besoin rituel du geste, qui sécurise. L'alcool et le cannabis sont banalisés dans le quotidien des « zonards ».

« Tu te sens fort, bien, ça te fait croire à un bien être qui n'est pas là [...] si tu en reprends c'est que derrière ça il y a quelque chose à cacher, c'est pour te voiler la face » : comme en témoigne ce jeune lui-même, la consommation de drogue leur permet d'oublier ce qu'ils sont devenus, en basculant dans un paradis artificiel et éphémère. Les traumatismes que connaissent ces jeunes sont enfouis sous les produits : arrêter d'en consommer crée un vide qui les obligerait à se confronter à eux-mêmes, ce qui les effraie.

3.3. Des jeunes en souffrance, qui voient leur estime de soi dévalorisée

Nous ne nous construisons une identité qu'à partir du moment où nous sommes reconnus par les autres. Or, les jeunes en errance souffrent du mépris social, c'est-à-dire de l'absence de reconnaissance sociale satisfaisante. Il existe trois formes de reconnaissance sociale⁶ : la confiance en soi (qui relève de la sphère de l'intimité), le respect de soi (la reconnaissance morale et juridique de l'individu) et l'estime de soi (l'appréciation sociale des capacités et prestations de l'individu).

Ces jeunes en errance ont souffert de carences affectives et éducatives. Le fait de ne pas s'être senti aimés pendant leur enfance et adolescence est un facteur qui nuit à la construction de la personnalité et à la confiance en soi. De plus, ils ont des difficultés à affronter la réalité, évaluer leurs capacités et leurs échecs, ce qui ne permet pas non plus de nourrir cette confiance en soi.

La personne SDF, sans ressource, sans emploi et vivant dans la rue est dépréciée par le regard d'autrui, elle doit assumer ce jugement négatif que l'on porte sur elle. Elle est stigmatisée du fait des représentations sociales attribuées au SDF. Le jeune « zonard » est victime de l'invisibilité sociale, c'est-à-dire de l'ignorance des autres. En effet, il n'est pas rare de voir des passants détournant volontairement le regard d'un jeune « zonard » qui mendie. C'est pour tous ces petits signes que le respect de soi se voit altéré.

L'absence de travail empêche le jeune errant de participer aux échanges économiques et sociaux. De ce fait, il ne trouve pas sa place dans la société et ne peut exister socialement. L'estime de soi, autrement dit, la perception que le jeune a de lui-même en rapport avec ses propres valeurs (et le sentiment de se respecter soi-même) est ainsi détériorée.

Les sentiments de dévalorisation, d'inutilité, la mauvaise image de soi, générés par l'exclusion, sont à l'origine d'une souffrance psychique. Les jeunes « zonards » ressentent un

⁶ *La reconnaissance au cœur du lien social*, article de la revue Sciences Humaines (Cf. Sources documentaires)

sentiment fort de vulnérabilité et d'insécurité qui les empêche de se projeter dans l'avenir et de s'inscrire dans un projet à long terme. De plus, ils ne savent plus se confronter à ce que l'on appelle « le principe de réalité » : ce principe consiste à prendre en compte les exigences du monde réel, et les conséquences de ses actes. Il désigne avant tout la possibilité de s'extraire de l'hallucination, du rêve.

3.4. La relation affective avec leur animal

Les jeunes « zonards » sont très souvent accompagnés de grands chiens, en bonne santé. Ils justifient cette présence par la compagnie, la protection affective que leurs chiens leur procurent et la fidélité dont ils font preuve, comme le dit un jeune : « *ce n'est pas un rapport vicieux, on se fait confiance* ». Il leur est d'ailleurs difficile de s'en séparer un court instant. Cependant, leur chien représente souvent, le moyen d'évacuer leur agressivité.

Par ailleurs, les jeunes créent entre eux un système de relations familiales par la possession de chiens de la même lignée. Ces liens tendent à pallier la défaillance du fonctionnement familial dont ils souffrent.

4. Le passage de la zone au logement

4.1. Le rapport à l'habitat

4.1.1. Les squats

Le squat est l'action de s'installer illégalement dans un lieu inoccupé ; par extension, il s'agit du lieu ainsi investi. En France, malgré l'existence depuis 1945 d'une loi dite de réquisition des logements vides et la loi Besson de 1990, l'occupation reste un délit. Il n'est donc pas rare que la police procède à l'expulsion des occupants. Les conditions de vie en squat sont variées, elles peuvent aller de l'extrême insalubrité à un confort minimum requis. Un jeune, que j'ai rencontré, m'a expliqué que l'ouverture d'un squat à plusieurs leur avait permis de garder leurs chiens à tour de rôle et ainsi pouvoir se déplacer pour des démarches administratives.

4.1.2. Les camions

Ce mode « d'habitat ambulant » est de plus en plus présent dans la zone. Il est le moyen de fuir leur quotidien devenu trop difficile, ou parfois, il demeure le seul lieu de vie possible. Selon les travailleurs sociaux au contact de ces jeunes, certains construisent de véritables projets autour de l'achat d'un camion : investissement de cet espace, recherche de ressources pour payer les charges liées à sa gestion... Le camion est un espace privé qui protège de l'extérieur. Il peut être ici un facteur de stabilisation qui permettrait de se projeter dans une démarche d'insertion. Un jeune (de 27 ans) vivant dans son camion depuis l'âge de 21 ans m'a d'ailleurs confié qu'il défendait ce mode de vie : « *c'est toujours ce que j'ai*

recherché, ma mère était marginal, je l'ai toujours été et j'ai toujours fait ma part de boulot parce que les gens, ils avaient des a priori ».

4.1.3. Le logement

4.1.3.1. Le rapport au logement autonome

D'après un assistant social de rue (*Cf. Annexes I bis, entretien avec l'assistant social de rue*), nous pouvons constater trois types de rapport vis-à-vis du logement : ceux qui l'idéalisent, ceux qui occupent effectivement un logement et ceux qui refusent d'y accéder. Certains ne souhaitent absolument pas se fixer quelque part pour y vivre de façon sédentaire et construisent leur vie sur un circuit itinérant et hors norme. D'autres rêvent d'une petite maison à la campagne avec un jardin pour leur(s) chien(s). Ils aimeraient un logement pour pouvoir se poser, avoir « *un point de chute* » lors de leur retour de festivals et technivals.

L'accès de ces jeunes à un logement leur offre avant tout un toit. Le logement représente un espace de protection où ils peuvent se poser, s'abriter mais où ils ne vivent pas. La manière dont ils l'occupent s'apparente à celle d'un squat (réchaud, matelas, duvet), conformément aux « dés-acquis sociaux » qu'ils ont connus dans la rue, comme l'évoque l'assistant social de rue. Pour lui, ceci évolue avec l'âge, la mise en couple...

Il est important de distinguer se loger, avoir un toit et habiter. Le verbe habiter ne peut se limiter à l'action d'être logé. D'un côté c'est la question du logement, de l'abri, «avoir un toit», et de l'autre celle de la relation, de l'action qui définit l'habitant (selon le Dictionnaire de l'habitat et du logement). Habiter au sens étymologique signifie demeurer, rester. L'homme habite lorsqu'il réussit à s'identifier à sa demeure. Habiter fait référence à d'autres verbes tels qu'aménager, s'approprier l'espace. Aménager un lieu n'est jamais une action neutre, mais un marquage et une recherche constante d'identité qui permet de se construire.

4.1.3.2. Les difficultés rencontrées par rapport au logement

L'accès et l'occupation d'un logement confrontent les jeunes à différents obstacles. La perception qu'ils ont d'eux-mêmes influence la manière dont ils vont s'investir dans le logement. Beaucoup d'entre eux rencontrent des problèmes psychologiques et sont enfermés dans la construction d'un monde irréel. Ils ne sont plus capables d'adapter leurs conduites aux contraintes de la réalité extérieure. La question du logement fait émerger diverses blessures : souvenirs d'anciens plaisirs et échecs, réapparition d'une souffrance cachée ou encore la difficulté d'être soi.

Paradoxalement, comme l'explique un travailleur social, le logement génère isolement et perte d'identité. Dans la rue, ces jeunes se rassemblent et forment un groupe d'appartenance, ils sont vus des passants, ce qui leur donne le sentiment d'exister. L'accès à

un logement leur fait perdre ces repères auxquels ils se sont identifiés. Ils ont oublié ce savoir habiter, qu'ils devront petit à petit réapprendre.

Par ailleurs, la possession d'un chien est un réel « handicap » en matière de logement et d'hébergement (refus des animaux par de nombreuses institutions, impossibilité des maîtres de se séparer de leurs chiens), dont les maîtres connaissent les conséquences en terme d'exclusion.

4.2. La relation au travail

Leur rapport au travail dépend de l'éducation qu'ont reçue les jeunes. Nombre d'entre eux ne le considèrent pas comme étant l'élément qui permet l'inscription dans la société. Travailler fait référence à une contrainte nécessaire, passant après la satisfaction des besoins vitaux, mais parfois inévitable pour gagner un peu d'argent. Le trafic de drogue, plus avantageux, concurrence les formes de travail légal.

Le parcours mené dans la rue rend la stabilité face à l'emploi difficile. Ceux qui souhaitent travailler se heurtent à de nombreuses difficultés, liées à la consommation de produits, la perte de repères, leur incapacité à travailler dans la durée, ou encore le manque de confiance en soi. De plus, leur manque de qualifications les réduit à s'orienter vers des emplois précaires. « *Pas de travail, pas de logement, mais si tu n'as pas de logement tu n'as pas de travail* » : ce jeune marginal évoque bien ici le rapport étroit entre l'accès au travail et au logement.

Certains dispositifs et mesures sont mis en place pour répondre aux besoins de la population en situation d'errance. Nous allons voir, dans le chapitre suivant, quels sont les moyens employés pour leur venir en aide.

Chapitre II- Accueillir et accompagner l'errance

1. La lutte contre les exclusions : contexte national

Les hôpitaux et le traitement de la pauvreté ont longtemps été du ressort des institutions religieuses. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que l'Etat prend en charge la responsabilité de l'action sanitaire et sociale. Il intervient de façon complémentaire aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'assistance. Les deux chocs pétroliers (1975 et 1979) suivant les trente glorieuses plongent la France dans une crise économique : augmentation de la précarité, du chômage, naissance des nouveaux pauvres et du phénomène de l'exclusion... Celle-ci touche toutes les catégories de population. Les questions d'insertion et de réinsertion apparaissent. L'Etat va alors instaurer une série de mesures pour soutenir les personnes en difficultés.

En 1985, le plan pauvreté précarité hivernale est mis en place dans les grandes agglomérations. Il a pour objectif d'accueillir durant l'hiver, les personnes SDF dans des structures d'hébergement d'urgence. En 1988 est créé le Revenu Minimum d'Insertion. La loi Besson de 1990 a fait du logement des personnes défavorisées une priorité nationale. Pour rendre le droit au logement effectif, cette loi institue, dans tous les départements, deux instruments essentiels : Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et le Fonds Solidarité Logement (FSL). La lutte contre toutes les formes d'exclusion a été déclarée impératif national par la loi du 29 juillet 1998 (loi de lutte contre les exclusions). Cette loi « tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ». S'ensuit la mise en place du Samu Social et de la CMU, qui permettent aux plus défavorisés d'obtenir une protection sociale.

Pour répondre à la crise du logement qui sévit en France depuis plusieurs années, de nombreuses lois se succèdent : la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en 2003, la loi Borloo du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Enfin, la loi du 5 mars 2007 instaure un droit au logement et à l'hébergement opposable.

Malgré toutes ces lois, on assiste à un ralentissement de la rotation dans la chaîne du logement, dont souffrent les catégories les plus défavorisées. Certains sont contraints au « sans-abrisme » et ont pour seule solution les structures et associations qui les accueillent et les soutiennent.

2. Rôle des structures et associations

L'action sociale en faveur des plus démunis comprend à la fois les institutions publiques et les partenaires associatifs. Elle combine des politiques qui vont de l'intervention humanitaire et de l'hébergement d'urgence, à l'hébergement de plus longue durée accompagnant vers une réinsertion. L'hébergement des sans-abri relève de la compétence de l'Etat, qui en assure l'essentiel du financement (au titre de l'aide sociale).

2.1. Les associations caritatives

Ce sont des associations à but non lucratif dont l'objet est de porter secours et assistance aux plus démunis. Elles occupent une place essentielle dans la lutte contre les exclusions. Celles-ci prennent principalement en charge la gestion des centres d'hébergement, de lieux d'accueil de jour, de services d'hygiène, la mise en place de vestiaire ou encore l'aide alimentaire. Contrairement aux institutions étatiques, ces associations présentent une certaine souplesse. Leur indépendance vis-à-vis de l'Etat (outre la question financière) leur permet de

pouvoir exprimer leur désaccord avec les pouvoirs publics. C'est comme cela, par exemple, que l'Association « Les enfants de Don Quichotte » a fait pression sur le gouvernement, avec la mise en place de plus de 200 tentes sur les berges du Canal Saint-Martin à Paris, en décembre 2006. Cette action a conduit à la création de la loi sur le droit au logement opposable en 2007.

2.2. Les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence

Dans chaque département, est mis en place un dispositif de veille sociale, chargé d'informer et d'orienter les personnes en difficultés. Celui-ci regroupe les services de premier accueil : les permanences téléphoniques assurées par le numéro d'urgence en direction des sans-abri (le 115), les services d'accueil et d'orientation (comme le centre de jour à Limoges), les accueils de jour et les équipes qui vont au-devant des personnes à la rue (SAMU sociaux, équipes de maraude). Quant à l'hébergement d'urgence, il se caractérise par une durée d'accueil courte et se limite aux prestations suivantes : le gîte, le couvert, l'hygiène. Ces structures sont le plus souvent gérées par des associations.

Chaque année, les capacités d'accueil et d'hébergement sont renforcées pendant la période hivernale. Cependant, le nombre insuffisant de lits, la courte durée de séjour et la fermeture de nombreux centres l'hiver passé, entraînent un système de va et vient infernal pour la personne sans abris. Le premier obstacle rencontré par les jeunes marginaux est le refus des animaux. Ensuite, beaucoup d'entre eux n'arrivent pas à se soumettre aux contraintes liées aux horaires de fonctionnement (par la perte de repères et par souci de conserver leur indépendance).

2.3. Les structures d'hébergement et de logement temporaire

Sont compris dans cette rubrique les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les résidences sociales, les hôtels sociaux, qui proposent un accompagnement social à l'utilisateur, et les maisons relais animées par un hôte. J'ai effectué un stage dans un CHRS qui propose un dispositif spécifique en direction des jeunes marginaux : c'est pourquoi je présenterai plus particulièrement le fonctionnement de ce centre.

2.3.1. Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Les CHRS « accueillent les personnes admises à l'aide sociale de l'Etat, qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion. Ils ont pour fonction d'accompagner ces personnes vers un retour à une autonomie personnelle et sociale »⁷. Les fonctions principales de ces structures sont : l'accueil

⁷ BALLAND Valérie, *Le logement des personnes défavorisées*, Actualités Sociales Hebdomadaires (Cf. Sources documentaires)

et l'orientation, l'hébergement, le soutien et l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active et l'insertion socio professionnelle. La durée de séjour est initialement limitée à 6 mois, renouvelable une fois. L'utilisateur doit verser une participation à hauteur de 20% de ses ressources. Un contrat personnalisé basé sur le projet d'insertion est signé obligatoirement à l'entrée de l'utilisateur dans le centre.

De nombreuses critiques sont formulées à l'encontre des CHRS : l'exigence d'avoir un «projet d'insertion» pour y être admis, leur rigidité institutionnelle, leur intolérance aux comportements classiques de la zone (alcool, toxiques) ; leur refus d'accepter les chiens... Ces centres ont pour souci de maintenir une paix sociale en leur sein, excluant ainsi parfois ceux qui ont des comportements qui dérangent.

Néanmoins, les CHRS restent adaptés à des publics en grandes difficultés autres que celui de la zone, bénéficiant d'un accompagnement pour faire valoir leurs droits sociaux et préparer leur réinsertion.

2.3.2. Le dispositif « jeunes marginaux » au sein du CHRS de Limoges

2.3.2.1. La création du projet en 2006

La création de ce dispositif a fait suite au constat d'une augmentation de la population jeune marginalisée, accompagnée souvent d'animaux. Les moyens institutionnels pour ces jeunes étant très limités, il était question de proposer un accompagnement socio-éducatif approprié. Un partenariat est d'ailleurs mis en place avec un centre de soins spécialisé pour toxicomane. Le dispositif prévoit l'accompagnement de cinq jeunes marginalisés, de 18 à 30 ans, qui peuvent être accompagnés d'animaux et être en situation de couples. Ils sont hébergés dans des logements T1 bis et T2 équipés, suffisamment proches du centre ville.

2.3.2.2. L'accompagnement socio-éducatif

Dès l'accueil, l'équipe socio-éducatif (deux éducateurs spécialisés) aide les jeunes à exprimer les objectifs qu'ils souhaiteraient atteindre. Le projet d'accompagnement peut porter sur différentes thématiques telles que la santé, la justice, l'insertion professionnelle, la famille et la vie quotidienne. Les problématiques liées à la justice et la famille sont abordées généralement plusieurs semaines après l'admission en CHRS. Certains jeunes ont repris par la suite des relations avec leur(s) parent(s), du fait de s'être stabilisés au sein du CHRS et de leur désir de donner une image d'eux plus positive. La difficulté pour ces jeunes, qui sont très abîmés, est de donner du sens à leur vie. Les travailleurs sociaux essayent de les aider à se reconstruire, à retrouver des repères et de les responsabiliser.

2.3.2.3. La durée de l'accompagnement

La durée n'est pas illimitée, elle est liée à la motivation et à l'évolution des projets. Il est important de montrer aux usagers qu'ils sont dans le dispositif pour concevoir un projet

d'insertion, et non pour profiter simplement de l'hébergement. Il faut en outre laisser du temps à ces personnes, très désorganisées, pour leur permettre de trouver un nouveau rythme.

Le but n'est pas de faire à la place de l'utilisateur mais « de faire avec », afin qu'il retrouve à terme son autonomie. Comme l'affirme la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'utilisateur doit être situé au centre de l'action sociale le concernant.

2.3.2.4. Les limites du dispositif

Le problème auquel se heurtent les éducateurs est de trouver le juste milieu entre « assistanat » et accompagnement dans la durée. Ils m'ont également expliqué que l'appropriation d'un appartement autonome après le CHRS était très compliquée, d'autant plus quand le séjour est long : elle donne lieu à une nouvelle rupture pour les jeunes et les oblige à se projeter. Bien que les démarches pour l'accès à un logement autonome soient réalisées lors de la sortie (demande de logement HLM, d'aide financière), il n'y a pas de suivi sur « l'après ». Ainsi, les jeunes risquent de perdre les repères qu'ils s'étaient construits via le CHRS et de « retomber » dans la rue.

2.3.3. Les Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT)

Les FJT sont des institutions à but non lucratif qui mettent à la disposition de jeunes, un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement, leur restauration, ainsi qu'un accompagnement pour favoriser leur insertion dans la vie sociale. Ils sont destinés à des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Ces foyers peuvent accueillir des jeunes en difficultés à condition qu'ils soient engagés dans un parcours professionnel. Bien que des jeunes errants puissent se trouver en situation d'emploi, ils n'ont pas tous pour autant accès aux FJT. En effet, ils ne doivent pas présenter de problématiques lourdes comme celle liée aux addictions. Ces problématiques risqueraient de nuire au parcours d'insertion des autres jeunes de la structure collective. La limite de ces structures est donc double : les jeunes errants addicts et ceux qui ne sont pas engagés dans un projet professionnel en sont exclus.

3. Les dispositifs d'aide sanitaire, sociale et professionnelle

3.1. Favoriser l'accès à l'emploi

3.1.1. L'insertion par l'économique

Elle comprend l'ensemble des contrats « aidés », dans les secteurs marchands et non marchands, qui visent à maintenir ou à replacer sur le marché du travail des personnes éloignées de l'emploi. On parle de Contrats d'Avenir (CA), de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ou encore de Contrats d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS).

L'insertion par l'économique désigne d'autre part, un ensemble d'entreprises et d'associations qui, exerçant principalement dans le secteur non marchand, bénéficient d'aides et d'appuis publics pour le suivi d'employés dont les capacités productives sont affaiblies. Il s'agit du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), qui regroupe principalement des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires et des chantiers d'insertion.

3.1.2. La mission locale : organisation au service des jeunes de 16 à 25 ans

La mission locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Elle propose différents services axés sur le projet professionnel, la formation, l'emploi, l'hébergement ou encore la santé.

Les jeunes errants rencontrés par les professionnels de la mission locale sont généralement suivis, au préalable, par les structures d'accueil et d'hébergement des sans-abris. Ils présentent de nombreuses difficultés dans le domaine de l'emploi : addiction, incapacité à travailler dans la durée, adhésion durable à un projet compromise... Ils sont de plus soumis à la réticence des employeurs, ces derniers leur reprochant leur comportement hors norme et leur faible capacité de production. La mobilisation de ces jeunes est difficile, elle nécessite du temps et de nombreuses rencontres avec les professionnels.

En matière d'hébergement, la mission locale de Limoges propose différentes solutions. Mais ces dispositifs sont ouverts à des jeunes qui ont conclu un contrat CIVIS et qui ne doivent pas avoir de problèmes de comportement. Ceci laisse peu de place aux jeunes marginaux...

3.2. Lutter contre les addictions

Je me suis entretenue avec un infirmier qui travaille au sein de « l'Intersecteur Régional de Soins aux toxicomanes » : ce dernier regroupe un ensemble d'outils coordonnés en direction de personnes ayant des problèmes d'addiction. Il comprend différents services tels que le Centre de Soins Spécialisé pour les Toxicomanes, l'équipe de liaison en addictologie, des appartements de coordination... L'équipe de liaison par exemple, qui est constituée de deux infirmiers et d'un médecin psychiatre, intervient auprès de différents bénéficiaires : patients toxicomanes, équipes soignantes des structures médicalisées, partenaires associatifs... Elle est partenaire avec le CHRS Augustin Gartempe pour le suivi des personnes du « dispositif jeunes marginaux ». Le travail mené avec ces jeunes vise à les faire réfléchir sur leur consommation addictive, faire changer leur relation avec le produit et les aider à gérer leur angoisse face au « vide » créé par l'arrêt de la prise du produit.

3.3. Les aides sociales

La Couverture Maladie Universelle : elle est une garantie offerte à toutes les personnes résidant régulièrement en France depuis plus de trois mois, de la prise en charge des soins par le régime général de la sécurité sociale (sous réserve du plafond de ressources). Il existe aussi la CMU complémentaire. La mise en service de la CMU a permis un meilleur accès aux soins des plus défavorisés, mais tout n'a pas été réglé puisque certains frais (frais optiques et dentaires) dépassent son plafond. Il faut avant tout faire les démarches pour pouvoir en profiter (ainsi que posséder des papiers d'identité et une adresse administrative).

Le Revenu Minimum d'Insertion : le RMI, créé en 1988, est destiné aux personnes de plus de 25 ans, ou moins de 25 ans avec au moins un enfant à charge, sous conditions de ressources. C'est une allocation différentielle et subsidiaire qui comprend deux volets : le versement d'un minimum de ressources et l'aide à l'insertion des personnes en difficultés. Le bénéficiaire doit signer un contrat d'insertion. Le RMI peut être un point d'appui solide, aidant les personnes SDF à maintenir une sédentarisation partielle et stable. Mais nous voyons bien ici les moyens de survie limités pour ces jeunes errants de moins de 25 ans en rupture familiale.

Le RMI est une mesure qui a été très contrastée et critiquée, notamment parce qu'elle n'a pas atteint ses objectifs en matière d'insertion. Ceci a entraîné la création d'une nouvelle prestation : le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui remplace à partir du 1^{er} juin 2009, par une prestation unique, à la fois le RMI, l'Allocation de Parent Isolé (API) et les mécanismes d'intéressements propres à ces minima sociaux.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : il a pour mission d'apporter un secours temporaire afin de faire face aux besoins urgents des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés (fonds financé par le Conseil Général). Le FAJ permet l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires pour ceux qui s'engagent dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

BILAN DE LA PHASE EXPLORATOIRE

Nous avons pu constater, dans cette première partie, l'importance des difficultés de toutes sortes éprouvées par les jeunes en errance pour s'insérer. Ils ont en commun une enfance et une adolescence difficiles, marquées par des carences affectives et éducatives, des liens parentaux rompus... Les fondements psychiques de ces jeunes sont extrêmement détériorés, ce qui les empêche de se construire une identité solide. La vie de zonard représente le plus souvent une fuite permanente d'une souffrance cachée, niée.

Leurs traumatismes sont enfouis sous la consommation de drogue et d'alcool, partie intégrante de leur quotidien. Ces jeunes ont une estime de soi fortement altérée, qui génère un état de souffrance psychique important. Cette fragilité, et la nécessité de répondre aux besoins primaires, les empêchent de se projeter dans l'avenir et les réduisent à une démarche de survie.

Les structures d'hébergement et d'insertion proposées aux sans-abris sont inadaptées au public de la zone : rigidité institutionnelle, interdictions des comportements addictifs, refus des animaux, souci de maintenir une paix sociale dans ces espaces.

Certaines villes ont mis en place des dispositifs spécifiques pour aider ces jeunes à se reconstruire, comme le CHRS à Limoges. Mais celui-ci ne permet pas d'accompagnement a posteriori, lors de l'entrée de la personne dans un logement autonome.

Lorsque le jeune zonard accède à son propre logement, il doit se confronter à une nouvelle rupture qui génère diverses difficultés : isolement, perte d'identité, réapparition d'une souffrance cachée... L'accès à un logement, comme l'arrêt de consommation de drogue, les renvoient face à eux-mêmes, ce qui les angoisse. Le logement représente pour eux un espace de protection mais dans lequel ils ne savent plus vivre.

Au vu des difficultés personnelles qu'ils rencontrent par rapport au logement, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante :

Pour les jeunes en situation d'errance, accéder à un logement durable pose de nombreuses difficultés, qui les empêchent d'investir un logement afin de se projeter dans l'avenir et de se reconstruire. Un accompagnement global dans des « logements passerelles » (CHRS, maisons communautaires, dispositif bail glissant...) tenant compte des réalités de la zone, peut favoriser la sociabilité, l'estime de soi et l'apprentissage de la notion d'habiter.

DEUXIEME PARTIE :

PHASE DE TERRAIN

Les effets des « logements passerelles » sur le parcours résidentiel des jeunes en situation d'errance

Chapitre I- Définition des concepts et choix méthodologiques

1. Concepts et indicateurs

1.1. Un accompagnement global :

« L'accompagnement » désigne l'action d'accompagner, de soutenir ; il renvoie aux idées « d'être avec » et « du déplacement en commun » (selon le Petit Larousse).

Selon le Nouveau dictionnaire critique d'action sociale, « l'accompagnement social » s'inscrit généralement dans une relation contractuelle (entre un agent spécialisé et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale), où « la place et le rôle de chacun, comme l'objet de la relation et sa durée, sont clairement définis. [...] Il vise, pour les personnes ou pour les familles dont on considère qu'elles en ont besoin, à la mobilisation de soutiens adaptés dans la perspective d'une autonomie confortée ».

« Global » signifie ce qui est considéré dans sa totalité, dans son ensemble. Par « accompagnement global », il s'agit de mettre en lien ou de coordonner les actions diverses participant à une stratégie d'ensemble de l'intervention. Cette approche repose aussi sur une observation concertée et partagée des situations et un accompagnement lui-même partagé en fonction des expertises de chacun (notamment en matière de problématiques liées à la santé et à l'emploi en ce qui concerne les jeunes marginaux).

Pour démontrer dans quelles mesures les jeunes bénéficient d'un accompagnement global, j'ai cherché à connaître :

- **Les résultats en terme d'accès à la santé des jeunes et la prise en charge des problèmes d'addiction**, (les pratiques de soins des jeunes, l'évolution des problèmes de santé et le rapport des jeunes à la santé).
- **le parcours et la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi** (les démarches réalisées, les types d'emploi effectués...)
- **le réseau partenarial développé avec l'ensemble des professionnels intervenant dans le parcours des jeunes** (professionnels de la santé, de l'emploi, les différents acteurs du logement...).

1.2. « Logement passerelle » et logement durable :

Le logement est une unité d'habitation, abritant régulièrement un ou plusieurs individus qui en partagent l'usage. « Passerelle » désigne un passage, une communication qui relie un point à un autre et permet donc l'accès à ce deuxième élément.

Le terme de logement passerelle est employé par les professionnels du logement, pour désigner les structures d'hébergement et d'insertion ou de logement temporaire. Je me suis axée sur un ensemble de dispositifs et de structures conçus pour proposer une solution alternative et adaptée aux besoins des jeunes (fonctionnement souple, prise en compte des problèmes d'addiction...) : étape entreprise comme un tremplin pour leur permettre de progresser vers le logement durable. J'ai choisi d'utiliser le terme de « logement passerelle », afin de mettre en valeur l'idée d'une transition entre le mode de vie de ces jeunes dans la rue et le logement durable, admis comme norme dans la société. Le logement durable est défini comme un logement stable, de nature à durer et fait souvent référence au logement autonome.

Dans notre cas, la maison communautaire, a la particularité d'être à la fois utilisée comme logement passerelle et comme logement durable (pour ceux qui ont fait le choix d'y rester). De même, la sous-location a pour principe de permettre au sous-locataire, après une période transitoire, de rester durablement dans son logement.

Pour mesurer les effets du logement passerelle selon les trois différents dispositifs et structures (CHRS, maisons communautaires, dispositif bail glissant), j'ai utilisé pour chacun d'entre eux deux indicateurs : **l'adaptation des structures au mode de vie des jeunes errants et l'autonomisation des jeunes vers l'accès au logement indépendant.**

1.3. Les logements passerelles, facteur de sociabilité :

La sociabilité désigne « la capacité permanente des hommes à vivre en groupe ». Elle est indissociable du réseau dans lequel elle se manifeste, qui lui sert de support. La sociabilité se définit comme « l'ensemble des relations personnelles de l'individu »⁸. Elle est fondée sur la vertu, le plaisir, l'utilité et exige le plus souvent la réciprocité. Les réseaux de sociabilité de l'individu varient en fonction de l'âge, du statut professionnel et du contexte social (les relations se greffant à partir de la famille, du lieu d'habitation et des loisirs). Dans notre contexte, nous nous intéresserons aux échanges entretenus par les jeunes, avec tout interlocuteur différent des personnes habituellement connues de la rue.

Il s'agira de connaître **les relations entretenues avec la famille, les amis, les collègues de travail**, avant et après l'accès au logement ; mais aussi de savoir si **bénéficier d'une stabilité dans un logement permet de s'ouvrir et de faire d'autres rencontres.**

⁸ Source : *Le dictionnaire des sciences humaines*

L'être humain se développe et se construit grâce aux liens qu'il tisse au fil du temps : l'épanouissement dans la relation à l'autre favorise l'estime de soi, c'est un élément important de la reconnaissance sociale.

1.4. Encourager l'estime de soi :

Selon le dictionnaire des sciences humaines, l'estime de soi est une donnée fondamentale de la personnalité, au carrefour de plusieurs composantes essentielles du moi (comme le regard sur soi et l'évaluation de soi). Elle repose sur l'appréciation des capacités et des prestations de l'individu par lui-même et la reconnaissance sociale par les autres.

Il s'agira donc de mesurer **les capacités des jeunes marginaux à s'engager dans l'action**, comment ces derniers **se sentent (mieux) reconnus socialement**. L'estime de soi est un concept difficilement mesurable, c'est pourquoi je me contenterai plus modestement d'apprécier **l'évolution perceptible sur l'image de soi** (entre autres à travers le rapport au corps et à l'hygiène).

1.5. Permettre l'apprentissage de la notion d'habiter et investir un logement:

L'apprentissage est l'acquisition de pratiques, de connaissances, de compétences, d'attitudes ou de valeurs culturelles par différentes méthodes qui sont notamment la méthode essai/erreur (où l'individu est mis en situation et progresse par tâtonnement expérimental), l'explication (expliquer au sujet ce qu'il doit savoir) et la répétition. La répétition consiste à faire faire au sujet ce qu'il doit apprendre, d'abord passivement, puis de plus en plus activement jusqu'à ce qu'il puisse recommencer seul les opérations.

L'apprentissage utilisé dans l'accompagnement combinerait ces trois dernières méthodes : c'est par la répétition de pratiques expliquées à l'individu, par l'expérience, l'évaluation de ses erreurs et de ses capacités, que celui-ci va apprendre à habiter un logement et s'y identifier. Habiter c'est investir son logement, c'est-à-dire s'approprier un lieu de vie et ainsi entreprendre la mise en œuvre de projets au sein de celui-ci.

Pour évaluer ce concept, j'ai utilisé les indicateurs suivants : **la gestion progressive du logement** (administrative et financière), **l'appropriation de l'habitat** (entretien, aménagement, décoration) et **le développement de la vie citoyenne** (respect du voisinage).

2. Choix méthodologiques

Pour vérifier l'hypothèse formulée, j'ai réalisé deux guides d'entretien à l'attention des professionnels des logements passerelles et des jeunes en situations d'errance.

Je me suis entretenue avec des professionnels ou gérants des trois structures étudiées (un éducateur du CHRS, le cadre éducatif de l'association Habitat Alternatif Social (HAS) à Marseille et un gérant de la maison communautaire) afin d'obtenir des informations sur le

fonctionnement et les enjeux de celles-ci dans le parcours des jeunes (*Cf. Annexes VII et VII bis*).

D'autre part, j'ai mené des entretiens avec trois personnes du dispositif « jeunes marginaux » au sein du CHRS à Limoges (Jonas, Max que j'avais déjà rencontrés pour la phase exploratoire et un autre jeune que je nommerai Joé), une personne qui a été hébergée en maison communautaire à Toulouse et qui vit depuis un an en logement autonome (qui sera nommé Rémi). J'ai effectué une nouvelle semaine de stage afin de rencontrer Jonas et Joé. Ces derniers ont été rencontrés au siège de l'institution et Rémi au sein de la maison.

L'ensemble des entretiens m'a permis de recueillir les sentiments des jeunes, leur vécu et leur parcours sur les différents points à évaluer.

La présentation du public ainsi qu'une synthèse des réponses données sont développées en annexe (*Cf. Annexes VIII et VIII bis*).

J'ai aussi réalisé des maraudes (en tant que bénévole au Secours Catholique), au cours desquelles j'ai pu mener un entretien avec Sami (vivant dans son camion) et effectuer des rencontres informelles avec d'autres. Ces jeunes n'étaient pas hébergés dans les structures que j'ai choisi d'étudier mais j'ai jugé intéressant de connaître leur histoire et leur opinion au sujet des dispositifs d'hébergement.

Les limites rencontrées :

Joé se trouvait au CHRS depuis tout juste deux mois et l'entretien réalisé avec lui a été très sommaire, c'est pourquoi je m'appuierai essentiellement, dans mon analyse, sur les deux autres de cette institution. D'autre part, je n'ai pas pu obtenir de nouvel entretien au CHRS avec Max, car celui-ci ne s'y rendait plus, ayant coupé les relations avec les travailleurs sociaux. Mais j'ai eu l'opportunité de le revoir de manière informelle au cours de deux maraudes (il ne souhaitait effectivement pas fixer d'entretien) : j'ai donc pu obtenir la majeure partie des réponses (seulement) lors de ces discussions.

Il existe un service de sous-location à Limoges mais aucun jeune marginal n'en bénéficiant, je me suis orientée vers l'association HAS de Marseille. J'ai donc réalisé un questionnaire à l'attention des jeunes concernés par ce dispositif, mais aucun ne m'a été restitué. Je pense en effet que cette méthode était peu adaptée à la situation. Ces jeunes ont un parcours assez rude et il n'est pas facile pour eux d'être enquêtés. Il est important d'établir le lien au préalable.

De même les travailleurs sociaux du CHRS avaient jugé nécessaire que je sois en stage dans la structure afin de réussir à entrer en contact avec les jeunes.

Chapitre II- Les résultats ambivalents des logements passerelles

1. Le dispositif « jeunes marginaux » au sein du CHRS

Le fonctionnement général de ce dispositif a été présenté en première partie.

1.1. L'accompagnement socio-éducatif

1.1.1. Le réseau partenarial

Des réunions annuelles sont organisées avec F. Chobeaux (sociologue qui pilote le dispositif) et les différents professionnels intervenant auprès de ce public. Elles permettent d'échanger sur les difficultés rencontrées, sur les changements perçus concernant le profil de ces jeunes. Les travailleurs sociaux rencontrent aussi l'équipe de liaison en addictologie tous les mois afin de pouvoir prendre de la distance sur les situations, mutualiser les compétences... Ils ont également des contacts réguliers avec les professionnels de l'emploi. Par contre, les relations avec les bailleurs sociaux restent assez difficiles : ces derniers sont encore méfiants vis-à-vis de ce public du fait des représentations qui leurs sont attribuées, comme par exemple la peur d'insolvabilité ou de trouble du voisinage (malgré la tentative réalisée par les travailleurs sociaux pour leur présenter le bien fondé de ce dispositif).

1.1.2. Favoriser l'accès à la santé

Les trois jeunes ont régularisé leurs droits vis-à-vis de la CMU, ils ont rencontré régulièrement l'équipe de liaison en addictologie et le psychiatre. Joé a demandé un accompagnement dans le cadre de sa consommation excessive d'alcool, Max et Jonas ont bénéficié d'un suivi d'une durée limitée (pendant la période positive de leur parcours). Ces deux derniers banalisent leur consommation de drogue et d'alcool. Max a aussi pris plusieurs rendez-vous chez le dentiste (Jonas ne s'est pas tenu à cet objectif).

1.1.3. Une manière de travailler qui nécessite de poser un cadre souple et structurant

Des rencontres régulières sont mises en place avec les jeunes ainsi que des bilans mensuels sur l'évolution de leurs projets afin de les mobiliser au mieux et leur donner des repères temporels. En outre, les éducateurs travaillent continuellement sur le quotidien pour lequel il faut réapprendre aux jeunes à se lever le matin, se présenter aux rendez-vous, prévenir de ses absences... En ce qui concerne Joé et sa copine, ils attendent un enfant, mais selon les éducateurs, ils n'ont pas encore acquis les bases nécessaires pour faire face aux exigences de la vie quotidienne. Cela montre l'importance de les soutenir dans leur fonction parentale afin qu'ils puissent accueillir et élever leur futur enfant dans de bonnes conditions.

1.1.4. Un parcours au sein du CHRS très fluctuant

On constate pour l'ensemble des jeunes accompagnés, une « période euphorique » liée à leur entrée au CHRS, durant laquelle ils sont très mobilisés vis-à-vis de leur projet. S'ensuit une période « creuse » et de « relâche » où les jeunes doutent de leurs capacités à réussir. Il faut les soutenir lors de cette phase délicate en acceptant les retours partiels dans le monde de la rue. En effet, nous pouvons nous demander si chaque tentative, même si elle échoue, est un pas vers la réussite?

Mais pour Jonas et Max la rechute est d'autant plus brutale qu'ils se trouvent à la limite de perdre leur emploi en chantier d'insertion, et de ne plus être accompagnés au CHRS. Ils ont commencé à « décrocher » du projet 4 et 6 mois après leur arrivée. Les indicateurs de cette dynamique négative sont les suivants : détérioration des relations avec les travailleurs sociaux (manque de respect, mensonges), absences aux rendez-vous, engagements non respectés, réfréquentation de la rue, non paiement du loyer. Ces effets négatifs sont liés à une phase de démotivation (voire de dépression), de peur, de remise en cause des capacités des jeunes.

Jonas a changé de comportement depuis qu'il a rencontré sa copine. Les éducateurs m'ont expliqué lors d'une réunion de synthèse, que ce jeune est marqué par un « vide », « *un gouffre affectif* » (comme le jeune le dit lui-même) et qu'il est considéré comme influençable par le psychiatre. De ce fait il va s'approprier les discours et les comportements des autres, comme si sa copine présentait un autre objet d'investissement pour pallier ses carences : ceci montre un certain désir de reconnaissance de la part de Jonas. D'autre part, celui-ci ne s'est plus investi dans son projet, ni dans le logement, qui devient progressivement un squat et ne se rend plus au chantier d'insertion. En ce qui concerne Max, il a coupé les relations avec les travailleurs sociaux et s'est complètement désinvesti du projet.

1. 2. Apprendre à habiter au sein du logement

Les jeunes sont hébergés dans des logements T1 bis, T2 équipés et meublés, proches du centre ville. Ils disposent librement de leur appartement (aucune contrainte d'horaires, ni en ce qui concerne les visites) mais n'ont pas le droit d'héberger de personnes. Ils ont l'obligation de payer le loyer lorsqu'ils ont des ressources, à hauteur de 20% de celles-ci.

Les trois personnes que j'ai rencontrées se sont approprié rapidement l'appartement : réaménagement (remplacement de certains meubles du CHRS par d'autres récupérés), décoration, entretien. Cette tenue positive du logement est restée éphémère pour Jonas : « *au fur et à mesure des rencontres et des passages, la fatigue fait, qu'on ne fait plus la vaisselle, on s'enterre dans une routine qui n'est pas bonne...* ». Celui-ci s'est trouvé rapidement en difficulté pour gérer son espace privé contre les intrusions du monde de la rue (frontière devenue impossible à mettre en place). Il dit se sentir de moins en moins chez lui à cause des

fréquentations de la rue ; qui ont en effet progressivement transformé son appartement en squat : les personnes s’y rendent pour « *s’éclater* », « *se shooter* » ou prendre d’autres substances. C’est ici la « zone » qui réinvestit le logement, effet indésirable du logement passerelle. Ceci est d’autant plus délicat du fait que l’un des « squatters » était hébergé auparavant dans ce même logement. Ainsi les rumeurs ont vite circulé dans la rue comme quoi l’appartement était de nouveau occupé par « l’un d’entre eux »...

Les trois jeunes connaissent des difficultés pour gérer leur budget. Ils sont dans un rapport de plaisir immédiat et l’argent gagné a tendance à être automatiquement dépensé.

L’acquisition du logement a été pour eux source de satisfaction, de stabilité et de soulagement, comme l’évoque Jonas : « *ici je mange bien, je dors bien, c’est le principal, je suis à l’abri, mon chien aussi* » ou Joé : « *ici on est pas mal loti, il y a pire* ».

1.3. L’environnement autour du logement

1.3.1. La valorisation par le travail

Joé a fait des démarches vers la mission locale et les boîtes d’intérim et n’a effectué que des petites missions, les deux autres ont été orientés vers les chantiers d’insertion.

Pour Jonas, le travail lui permet de retrouver « *une bonne fatigue* », un rythme et d’occuper sa journée : « *J’étais bien, je travaillais, je rigolais, j’essayais d’apprendre le plus de trucs possibles et j’anticipais même les choses* ». Comme le souligne l’éducateur, le travail leur permet de se confronter aux normes socialisantes (hygiène, tenue vestimentaire, relation à l’autre), « *il redonne de l’estime de soi et du sens à la vie* ».

Mais les difficultés personnelles et relationnelles rencontrées dans le parcours de Jonas ont entravé sa vie professionnelle.

Pour Max, bien qu’il se soit investi dans le travail, le contact avec l’autre dans le monde professionnel est complexe (prétention et agressivité envers les collègues).

« *Le RMI, c’est pour les fainéants* » : nous voyons ici que Max a intériorisé un récit social, un jugement de valeur au sujet des personnes exclues. Ce jeune a beaucoup de représentations toutes faites sur la société et se met toujours dans un rapport de dominance. Ce manque de distance, assez paradoxale, semble cacher un désir de reconnaissance sociale par ceux qui tiennent ce type de discours.

1.3.2. Une estime de soi corrélée aux aléas de leur parcours

Pour l’éducateur, l’estime de soi passe surtout par la relation avec l’autre. Elle passe par le fait de « *trouver quelqu’un qui s’occupe d’eux, qui leur donne de l’importance* » (au sens de la reconnaissance). En effet, les travailleurs sociaux sont attentifs à cet aspect là : ils veillent à valoriser chaque petit pas des jeunes, ainsi que leurs réussites.

Jonas était très fier lors de ces débuts au chantier d'insertion et petit à petit « *il s'est fait rattraper par ses fantômes de la rue* » (selon l'éducateur). « *Tous les gens, quand ils se laissent aller, ils se bouffent intérieurement. Ils ne font plus trop attention à leur image après* » confie-t-il : Jonas a des difficultés pour parler directement de lui et utilise souvent la troisième personne du pluriel pour s'exprimer (Est-ce par manque de responsabilisation, c'est-à-dire qu'il n'assumerait pas ses difficultés ouvertement?). Comme il essaye de nous le faire comprendre, quand une personne traverse une période négative, son estime de soi se trouve affectée et cette personne ne sait plus faire attention à son image ni à son environnement. Jonas ne prend plus soin de lui (comme par exemple, avoir une tenue présentable lors de rendez-vous importants) ni de l'appartement. Pourtant son discours semble montrer sa capacité à prendre du recul et à réagir face à ses difficultés : « *dans les échecs t'apprends toujours quelque chose qui peut servir pour après* » ou encore « *Je suis en train de me chercher en ce moment et ma force c'est d'essayer de ne pas me perdre* ». Essaye-t-il de lutter contre ce « *gouffre affectif* » ou réutilise-t-il des propos que lui ont tenus les travailleurs sociaux ? Nous pouvons noter un décalage entre le discours de Jonas et sa mise en pratique.

Jonas ne ressent aucune reconnaissance sociale et dit faire totalement abstraction du regard des autres : « *de toute façon je m'en fous du regard des autres* ». C'est d'ailleurs les propos tenus par les deux autres jeunes du dispositif.

1.3.3. Des relations sociales mouvantes

Jonas avait rencontré une personne dans le cadre du chantier d'insertion qu'il ne voit plus depuis qu'il est entré dans une phase négative. Il n'a pas créé de liens avec d'autres personnes (hormis les voisins avec qui il s'entend bien) ni repris contact avec les membres de sa famille (ses parents sont décédés quand il avait 13 ans). Il fréquente quotidiennement et de nouveau les jeunes de la « zone », qu'il accueille au sein de l'appartement, devenu un squat. « *Je me fais envahir* », « *c'est des gens que tu voudrais voir mais qui t'apportent pas forcément du bien, qui t'empoisonnent* » : Jonas reconnaît ne plus maîtriser cette frontière avec le monde de la rue. Pour lui, l'appartement semble lui donner de l'importance vis-à-vis des autres personnes de la rue. Ceci vient remettre en question ses dires de ne pas se soucier du regard des autres et révèle un désir de reconnaissance caché.

Joé dit avoir toujours les mêmes amis qu'avant. Il a renoué contact avec ses parents, avec qui il n'avait eu aucune relation pendant plus d'un an : « *il faut bien un moment ou un autre, arrêter les conneries* ». C'est aussi le cas de Max, qui n'avait pas vu sa mère depuis des mois et son père depuis des années : « *maintenant que je suis sorti de la rue, ça se passe mieux avec eux* ». Max les a d'ailleurs reçus une fois dans l'appartement. Cela a été une fierté de les accueillir, de leur montrer ses efforts et tentatives de réinsertion. Au début de son

installation dans le logement, il avait des relations avec des personnes extérieures mais il fréquente désormais régulièrement celles de « la rue ».

1.3.4. Un manque de responsabilisation persistant

« *Je suis allé en prison [...] pour des conneries* », le terme employé par Jonas traduit une minoration des actes délictueux et une absence de responsabilité, que nous retrouvons dans sa croyance au destin : « *Il faut prendre la vie comme elle vient, c'est la destinée* », « *il y a des trajectoires ; si t'en prends une, derrière il y a tout ce qui découle* ». De plus, Jonas se crée des maladies pour justifier de ne plus se rendre au travail.

Joé sous estime l'importance donnée au rôle parental. De son côté, Max accepte difficilement les remarques et pense pouvoir se débrouiller sans les conseils des travailleurs sociaux.

1.4. Des limites qui persistent

Nous avons déjà évoqué les limites de ce dispositif en première partie du mémoire, nous allons maintenant confronter ces idées avec les données de terrain.

1.4.1. Un risque de stigmatisation

La dénomination du dispositif « jeunes marginaux » a une connotation stigmatisante et induit un comportement. En effet, les discours sociaux modèlent les individus : si le jeune est identifié par la société comme marginal, il s'adaptera et se comportera comme tel (principe des mécanismes de défense).

1.4.2. Des effets incertains sur le long terme

Nous ne connaissons pas les effets de leur parcours au CHRS sur le long terme, comme le souligne l'éducateur : « *ce que tu as semé, peut être que tu ne le récolteras jamais* » et « *quand le terrain est stérile (dans le sens où ce n'est pas la « bonne saison », le moment opportun) ça ne marche pas* ». Certains vont bénéficier de cet accompagnement au moment où ils sont en capacité de faire leur choix de vie et d'utiliser ce qu'ils ont appris. D'autres s'en rappelleront des années plus tard, après avoir repris la route : cet aspect est ici non mesurable. Les trois jeunes rencontrés restent encore dans une démarche de survie et présentent des difficultés à anticiper et se projeter dans l'avenir sur le long terme. Les traumatismes liés à leur passé et les séquelles de la rue sont encore présents.

Par ailleurs, comme l'évoque l'éducateur, « *les jeunes de ce dispositif sont en dehors de la vie réelle. Ils profitent à la fois des bénéfices de la rue et du CHRS* » : l'appartement est meublé, les jeunes bénéficient des tickets service pour se nourrir, certains ont recours à un traitement de substitution via la méthadone et ils participent aux frais d'hébergement à hauteur de 20% de leurs ressources lorsqu'ils en ont. Cette prise en charge au niveau de

l'hébergement ne leur permet pas d'apprendre à gérer leur budget quotidien, dont celui lié au logement.

D'ailleurs, l'installation dans un appartement autonome après le CHRS est souvent compliquée, puisqu'elle donne lieu à une nouvelle rupture pour les jeunes (perte de repères liés au CHRS) et les oblige à se projeter seuls dans un environnement inconnu. Les travailleurs sociaux regrettent l'absence de « service de suite », pour pouvoir travailler en binôme avec les professionnels de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et ainsi favoriser la prise de repères du jeune dans son nouveau logement.

1.4.3. Une structure mal connue des autres jeunes marginaux

Un jeune avec qui j'ai pu discuter lors des maraudes m'a fait part de son avis au sujet des CHRS *« heureusement qu'il y en a pour les personnes dans le besoin, mais en même temps beaucoup ne veulent pas y aller. Moi je me suis d'ailleurs jamais posé la question »*. De même, Sami, qui vit dans son camion m'a confié : *« Je n'ai jamais connu les centres d'hébergement, et vu ce que m'en disent les autres ça ne donne pas envie »*. En effet, certains ont des a priori sur ces structures qu'ils assimilent à des centres d'hébergement classiques, ceci est dû à un manque d'information. D'autres adoptent un comportement de fuite et reste dans la « non demande », ne cherchant pas à entrer dans une démarche d'accompagnement. Le fait que le dispositif « jeunes marginaux » soit un projet expérimental et qu'il comporte peu de places explique qu'il soit encore mal connu des autres.

Nous allons aussi nous intéresser à une autre forme d'hébergement individuel, qui permet au résident de devenir locataire du logement après une période d'accompagnement.

2. Le bail glissant

2.1. Le principe de la sous-location

Les bailleurs sociaux peuvent louer des logements à des associations en vue de leur sous-location, à des personnes en difficultés. Le mécanisme du « bail glissant » permet au sous-locataire, après une période probatoire et avec l'accord du propriétaire, d'accéder au statut de locataire. L'association résilie le contrat de location principal conclu avec le propriétaire, qui signe ensuite un nouveau contrat directement avec l'occupant. Ce dispositif est associé à un accompagnement social individualisé, permettant de préparer la personne à l'autonomie. La personne doit présenter un minimum de ressources.

Je prendrai l'exemple de l'association Habitat Alternatif Social (HAS) à Marseille, qui est composée d'un CHRS pour des jeunes de 18 à 25 ans disposant lui-même de quelques appartements en sous-location.

2.2. Un accompagnement socio-éducatif basé sur le projet de la personne

2.2.1. Un accompagnement individualisé

Un contrat de séjour et d'hébergement est établi avec la personne accueillie, dans lequel sont stipulés les engagements de la personne : participation financière, rencontre des professionnels, respect du règlement et des objectifs du projet. Le projet défini porte généralement sur l'insertion professionnelle, le soutien administratif et budgétaire, comment apprendre à habiter.

L'accompagnement individualisé dont bénéficie l'utilisateur est basé sur ce projet. Le travailleur social veille à s'appuyer sur les compétences personnelles de l'utilisateur et à les valoriser pour construire son projet, comme le dit Madame S., chef du service éducatif : « *on n'aime pas aborder le public que par ses difficultés, ce n'est pas la logique de la maison* ». Ceci est un élément important pour l'épanouissement de la personne afin de ne pas la stigmatiser face aux représentations sociales de la société.

Selon Madame S., les jeunes ont besoin d'un cadre rassurant et structurant pour leur permettre de s'investir dans le logement et d'éviter de générer des angoisses.

L'accompagnement prend fin lorsque la personne se « *débrouille* » seule (« *savoir utiliser le réseau* »), paye régulièrement son loyer et présente une bonne gestion de son budget ou encore s'investit dans le logement. « *Le reste fait partie de leur chemin de vie, HAS n'est qu'une parenthèse* » : il s'agit donc de leur donner les moyens de se reconstruire et de s'investir dans le logement afin de pouvoir se projeter dans l'avenir.

2.2.2. Soutenir l'utilisateur face à ses problèmes d'addiction

Le travailleur social aide le jeune pour gérer sa consommation de drogue ou d'alcool afin que cela n'entrave pas son projet de vie. Il effectue aussi un travail de prévention des risques sanitaires auprès du jeune (distribution de seringues jetables par exemple) : « *si la personne se shoote, qu'elle le fasse proprement* ». Mais si l'appartement devient un lieu de deal, où les personnes de la rue se retrouvent pour se « shooter », l'association procédera à la fermeture du logement. L'association possède des appartements thérapeutiques, de ce fait elle entretient de bonnes relations avec les partenaires médicaux et travaille facilement avec eux.

2.2.3. Une mise en réseau avec les partenaires

L'association entretient un vaste réseau avec les partenaires sur toute la ville de Marseille. Elle rencontre régulièrement les partenaires, avec l'utilisateur, pour faire le point sur la situation. Le cadre du service éducatif explique que ce tissage de réseaux permet « *une prise en charge globale sans morcellement des personnes et sans perte d'énergie, tant pour le travailleur social que pour le public, et la mutualisation des compétences* ». En ce qui

concerne les relations avec les acteurs du logement, l'association dispose d'un service spécifique pour la mise en place de conventions et la négociation avec les bailleurs.

2.3. La sous-location : apprendre à habiter

L'occupant est tenu de payer son loyer comme s'il était le locataire de l'appartement et peut donc percevoir l'allocation logement. Il apprend également à économiser son argent tous les mois pour pouvoir assumer le paiement du dépôt de garantie quand il obtiendra le statut de locataire. Des aides sont sollicitées par les travailleurs sociaux pour l'ameublement de l'appartement (celui-ci est loué vide). Selon le cadre éducatif, les jeunes rencontrent des difficultés pour appréhender « *la frontière entre dedans et dehors : comment habiter son territoire, comment se protéger et gérer les intrusions* ». En effet, il arrive que les jeunes aient du mal à identifier cette frontière et que leur conception du logement s'apparente à celle d'un squat : ceci laisse à penser qu'ils voient d'abord le logement comme un repaire, un refuge avant de le concevoir comme un « local d'habitation ».

« *Il s'agit plus de leur apprendre à s'en sortir que de se réinsérer* » : Madame S. nous explique que l'enjeu est d'abord de permettre à la personne de vivre le plus harmonieusement possible avec elle-même, pour son bien être.

2.4. Une image de soi progressivement retrouvée

Le cadre éducatif souligne que leur image de soi évolue au fur et à mesure de l'accompagnement : s'ils arrivent à faire des choses pour lesquelles ils sont valorisés et reconnus, leur confiance en eux augmente. Ce qui renforce le sentiment d'être à la hauteur et de surcroît la prise d'initiatives (facteur de l'estime de soi). Elle nuance en précisant qu'« *ils ont tellement à faire pour survivre qu'ils ne vont pas porter une parole citoyenne forte* » : l'impact de leur parcours de rue semble tel que leur objectif se réduira à l'amélioration des conditions de vie plutôt que leur intégration dans la société.

2.5. Une reprise de contact avec la famille

Se stabiliser, « *se poser* » au sein d'un logement permet souvent aux jeunes de ressouder les liens avec leur famille. En effet, le fait de se retrouver seuls dans le logement les renvoie à eux-mêmes : « *des histoires remontent, et certains sont prêts à revenir différemment sur ces histoires* ». Il y a aussi le fait de recouvrer une identité sociale en ayant simplement une adresse. De leur côté, les parents vont reconnaître les efforts de leurs enfants pour se sortir de la rue, ce qui les amènent à s'interroger sur leur place dans le parcours des jeunes.

2.6. Les limites de la sous-location

Ce dispositif s'adresse à des personnes qui bénéficient, d'une part, d'un minimum de ressources financières et qui sont d'autre part relativement prêtes pour le logement autonome : « *le problème est ce que le jeune va faire du logement* », souligne Madame S. Il est nécessaire que le jeune s'identifie à son logement afin de pouvoir l'investir mais ceci dépend de son histoire personnelle et de la distance qu'il réussira à établir vis-à-vis de son parcours de rue. Les jeunes qui ont moins de 25 ans, éloignés de l'emploi et sans ressources financières ne peuvent pas y accéder directement. Ensuite, l'association doit garantir l'encaissement du loyer au propriétaire, la prise en charge des impayés de loyers peut donc présenter un risque.

Les jeunes que j'ai rencontrés durant les maraudes ne connaissaient pas le principe de la sous-location et n'ont donc pas pu me donner leur avis.

Après avoir présenté ces deux formes d'hébergement individuel, dans le cadre du dispositif « jeunes marginaux » et de celui de la sous location, nous allons voir quelles sont les différences avec l'exemple d'un habitat collectif, qui est la maison communautaire.

3. Maison communautaire d'une association toulousaine

3.1. Présentation du Groupement Amitié Fraternité

C'est au sein d'un accueil de jour du Secours Catholique, que des bénévoles et des personnes SDF se sont rencontrés et ont émis l'idée de créer un groupe autonome de SDF. Ces derniers exprimaient leur volonté de défendre leurs droits dans la société, comme notamment le droit de se loger différemment. En 1993, le Groupement Amitié Fraternité (GAF) devient une association loi 1901, avec l'idée majeure d'appliquer la collégialité. Aujourd'hui l'association comprend différents services organisés principalement par des personnes SDF ou anciennement SDF, accueillant d'autres personnes « de la rue » : des ateliers culturels et sportifs, un accueil de jour, de week-end, d'urgence et quatre maisons communautaires.

3.2. « Un habitat différent »

«Habitat différent » est le nom donné par l'association pour qualifier ces maisons. Je prendrai l'exemple de l'une d'entre elles, qui a la particularité d'avoir un terrain de 7500 m², aménagé d'une terrasse, d'un jardin potager, d'enclos pour les différents animaux (des moutons, un cochon et un cheval) et d'un atelier menuiserie. La maison accueille 7 personnes dont trois dites « permanentes », c'est-à-dire les anciennes personnes « de la rue » qui ont fait le choix de rester ici sur le long terme et qui assurent le fonctionnement de la maison. Les résidents peuvent être accompagnés d'animaux.

3.2.1. La vie communautaire : ses atouts en termes d'apprentissage et d'autonomie

Les activités qui ont lieu dans la maison apportent un rythme de vie quotidien et permettent à chaque personne de retrouver des repères simples : préparation des repas, tâches ménagères, horaires... Les personnes ont également la possibilité de jardiner et de s'occuper des animaux : l'autoproduction est un élément important en terme d'autonomisation. Ainsi, chacun s'implique dans les activités domestiques et trouve sa place dans la maison (appropriation du lieu de vie). Cette forme d'investissement favorise la prise d'autonomie.

3.2.2. L'intégration au groupe, facteur de sociabilité

« *On échange et on apprend plein de choses. J'ai retrouvé ici ce goût à la vie, c'est comme une autre famille : une grande famille d'accueil pour adultes, un cocon familial* ». Le jeune Rémi exprime ainsi la richesse créée par cet esprit communautaire (composé de personnes hétérogènes), qui supplée au dysfonctionnement familial d'origine. Cette maison communautaire est un lieu de socialisation qui permet de développer les apprentissages et les échanges. Elle favorise l'intégration au groupe par l'entraide, le partage d'expériences ou encore la création de lien social, comme a pu l'évoquer Rémi. Les accueillis apprennent aussi à respecter les règles de vie en société (horaires, information de son absence, tenue vestimentaire, respect d'autrui).

J.L, un permanent (et à l'origine du GAF) explique qu'« *une des évolutions incontestables est celle de la relation : la personne trouve petit à petit un équilibre dans la relation avec l'autre, avec toutes les personnes qui passent à la maison ou dans leur activité* » Beaucoup vont reprendre contact avec leur famille mais pour Rémi : « *J'ai fait beaucoup de croix sur pas mal de gens (amis, famille), je donne plus de nouvelles, je me suis fait vachement oublié* », son parcours dans la rue est encore trop marquant et dégradant pour lui donner la force de reprendre contact avec ses « anciens » proches.

3.2.3. La collégialité encourage la responsabilisation des personnes

La collégialité facilite l'expression et la prise d'initiative de chacun, pose le principe de l'égalité entre tous les membres : « *on est écouté, on peut s'exprimer sans aucun jugement* ». Ainsi toutes les décisions sont prises collectivement. Ce principe se distingue bien du fonctionnement des centres d'hébergement classiques, en permettant la mise en place de règles simples et adaptées par des pairs (anciens SDF). Cette participation au fonctionnement et le fait de pouvoir s'identifier à leurs pairs, leur permet d'être acteurs sur la durée, facteur important de l'estime de soi.

3.2.4. Une vie communautaire qui présente une limite : elle ne permet pas la gestion du budget lié au logement

« Au GAF, rien n'est gratuit » : les résidents percevant des ressources doivent participer aux frais d'entretien à hauteur de 80€ par mois (les frais d'hébergement sont pris en charge par l'Etat). Cependant, ils n'ont pas la possibilité d'apprendre comment gérer les différentes charges liées au logement ni de s'approprier les démarches liées à l'administration de celui-ci.

3.3. Une évolution des capacités des jeunes

3.3.1. Une meilleure estime de soi...

Pour Rémi, la maison communautaire lui a permis de réapprendre « *tout ce qui est le b.a.-ba de la vie* », choses qui lui étaient devenues impossibles dans la rue : « *reprendre un rythme, savoir s'occuper des papiers, le dialogue normal avec les gens, le goût à la vie* ». Il précise d'ailleurs qu'« *avec le temps je me suis reconstruits, rien que pour séduire une fille, du jour au lendemain c'était impossible, j'avais peur* ». Rémi a connu deux ruptures amoureuses qui ont été la cause de son parcours dans la rue. Le fait de s'épanouir au sein du GAF lui a permis de valoriser son image, de reprendre confiance en lui et ainsi se reconstruire dans la relation à l'autre. Cet épanouissement s'étend jusqu'à son engagement pour faire du bénévolat : « *maintenant je veux les aider car je l'ai vécu aussi ; je me suis inscrit pour faire du bénévolat aux restos du cœur* ».

3.3.2. ...Mais fragile, faute de reconnaissance sociale

A partir du moment où la personne s'épanouit du point de vue personnel, les relations avec les autres vont s'enrichir et le regard de ces derniers va évoluer. Pourtant, il reste encore difficile pour Rémi d'exprimer ce sentiment : « *Je ne sais pas, je suis arrivé à un niveau où je m'en fous : les jugements j'y fais plus attention* ». Puis il affirmera après « *il n'y a aucune reconnaissance* », comme s'il était arrivé à un point « de non retour » marqué de façon irrévocable par son passé d'errance. Rémi n'a pas essayé de revoir ses proches, préférant s'occuper surtout de lui et de sa fille.

3.4. L'entraide développée entre les membres de la communauté

3.4.1. Des limites en terme d'accompagnement socio-éducatif

Un entretien d'accueil est mis en place avec la personne, préalablement à son entrée, au cours duquel elle est invitée à exprimer son projet : celui-ci peut porter aussi bien sur le souhait de trouver un emploi, s'investir au niveau de la maison, que de se poser tout simplement. Les permanents les aident ensuite à rester sur leur ligne de projet.

« *Ce qui est bien c'est que tout le monde se donne un peu de « boost », faut savoir se respecter entre nous. Il y a un certain suivi avec les permanents ; on a une réunion tous les vendredis où on se pose des questions : comment ça se passe dans l'habitat, si tu te sens bien, si tu as avancé dans le projet, ton évolution, les démarches que tu as faites, s'il te faut un peu plus de temps... »*. Le fait que les interlocuteurs aient vécu les mêmes « galères », les mêmes expériences, favorise la proximité et la compréhension au sein de la communauté.

Les permanents ont fait le choix d'avoir peu de relations avec les partenaires (services sociaux, professionnels médicaux, acteurs de l'emploi et du logement...) pour permettre à la personne de « *garder son espace de liberté* ». C'est lors des réunions communautaires que les personnes apprennent vers qui s'orienter et comment faire telles démarches et peuvent être, pour cela, accompagnées par toute autre personne de la maison.

Pourtant, un accompagnement socio-éducatif complémentaire faciliterait la sortie du GAF, en développant les moyens nécessaires pour une installation convenable dans un logement autonome.

3.4.2. La prise en compte des problèmes d'addiction

La drogue et l'alcool sont interdits dans la maison mais celle-ci ne ferme pas pour autant ses portes aux personnes présentant des troubles d'addiction. Celles désirant « se faire soigner » seront orientées vers les structures compétentes. J.L ajoute que « *si la personne part en cure, la chambre sera gardée car c'est la sienne : elle sait qu'elle a un lieu où revenir* ».

3.4.3. La maison communautaire : un tremplin, un lieu « ressources »

« *C'était pour me stabiliser, remonter la pente pour rechercher un boulot, un logement et reprendre une vie normale. C'était comme un tremplin* ». Rémi a vécu son séjour dans la maison comme un rebondissement, pour « *reprendre du poil de la bête* ». Il exprime ainsi la progression de son passage vers l'autonomie et vers l'accès au logement autonome.

Il n'est pas toujours facile de mesurer les effets à court terme du passage des personnes dans la maison : pour certaines cet endroit où ils se sont épanouis fait référence à un lieu « ressources », dont ils se souviendront des années plus tard et exploiteront cette expérience à ce moment donné. En effet, J.L souligne « *Pour certaines personnes, cela va les aider à sortir de la rue, pour d'autres à y être mieux. L'important c'est qu'ils se rappellent plus tard qu'ils ont été heureux lors de leur passage ici* ».

3.4.4. Une vie communautaire bien perçue par les jeunes marginaux

Un jeune avec qui j'ai discuté au cours des maraudes me confie : « *J'ai vécu dans des communautés (des fermes écolos tenus par des jeunes) où on partage tout, où tout le monde est pareil, tout le monde s'entraide, on est libre mais il faut quand même respecter des*

principes de vie. J'aime bien cet esprit et c'est bien qu'il y ait des assos qui fassent ça, surtout quand c'est entre SDF seulement ». En effet, j'ai remarqué chez plusieurs jeunes le désir de vivre en communauté, il arrive par exemple qu'un jeune ait un appartement et héberge plusieurs personnes chez lui. Je pense que c'est un désir de vie à prendre en compte dans les solutions qui leur seront proposées.

4. Les solutions qui émergent de ces trois expériences

Nous pourrions imaginer une structure qui propose deux types d'hébergement, adaptés à l'évolution du parcours des jeunes : une première phase en hébergement collectif et une autre phase en logement autonome dans le cadre de la sous-location.

La maison communautaire se caractériserait par un règlement souple (comme pour le dispositif « jeunes marginaux » et la maison à Toulouse) et accueillerait une demi-douzaine de jeunes de 18 à 30 ans. Ils disposeraient d'une chambre individuelle, d'une salle d'eau et d'une cuisine collective. Ils auraient à exprimer leur projet dès leur arrivée dans la maison, qui pourrait être amené à évoluer au cours du temps. Le principe de la collégialité serait mis en avant, les jeunes seraient invités à s'investir dans le fonctionnement de la maison et à réfléchir ensemble aux solutions pour résoudre leurs difficultés. Ils bénéficieraient, en complément, d'un accompagnement individuel et global type « CHRS ». Celui-ci serait mis en place à la demande de l'utilisateur et porterait sur différents domaines tels que l'accompagnement budgétaire ou l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle. Les travailleurs sociaux assureraient l'encadrement de la maison (lors des réunions communautaires par exemple) ainsi qu'une journée de permanence hebdomadaire.

Ensuite, chaque jeune choisirait, en fonction de ce qui lui convient le mieux et de l'avancement de son projet, de rester dans la maison ou de s'installer dans un logement autonome.

Les jeunes prêts à vivre individuellement dans un logement bénéficieraient de la technique de la sous-location et d'un accompagnement social durant cette période (afin d'aider à l'installation et au maintien dans le logement). Les appartements seraient proches de la maison afin de maintenir les liens avec l'ensemble des accueillis (pour le partage des repas par exemple).

Le Conseiller en Economie Sociale et Familiale aurait sa place dans une telle structure. Il serait à même d'accompagner, d'apporter son expertise et son soutien tout au long du parcours du jeune. En outre, sa maîtrise en gestion de la vie quotidienne pourrait aussi être développée dans la mise en place d'actions collectives. Il aurait également un rôle à jouer en matière d'Accompagnement Social Lié au Logement, compétence requise dans le cadre de la sous-location.

BILAN DE LA PHASE DE VERIFICATION

Le logement permet de « se poser », de se fixer mais celui-ci ne doit pas figer le locataire et rester une fin en soi. Il est un outil pour intervenir sur les autres dimensions de l'insertion sociale. Les résultats de la phase de terrain montre que **le dispositif « jeunes marginaux » et celui de la sous-location leur permettent de jouir de cet accompagnement global, basé sur leur projet personnalisé.** Ce projet peut porter sur différentes thématiques telles que la santé, la justice, l'insertion professionnelle, la famille et la vie quotidienne. La mise en place d'un réseau partenarial développé est le fondement de la réussite de cet accompagnement global : il permet le suivi concerté des situations, de mutualiser les compétences...

Au sein de la maison communautaire, les personnes sont orientées vers les différents acteurs compétents selon leur(s) problématique(s) mais **il n'y a pas d'accompagnement social** mis en place par des travailleurs sociaux au sein de la structure. **Ceci peut entraîner un risque,** pour le jeune, de se sentir désarmé lors de sa sortie vers un logement autonome (l'accompagnement social permettant de préparer la personne à cette nouvelle étape et de lui faciliter l'utilisation du réseau). La maison communautaire apparaît néanmoins comme une solution de logement durable pour ceux qui trouvent en elle, l'issue qui leur convient le mieux.

Seule la sous-location permet une autonomisation efficiente des jeunes vers l'accès au logement indépendant puisqu'ils doivent directement assumer les charges de la vie quotidienne. Dans le cadre du dispositif « jeunes marginaux » les travailleurs sociaux apprennent aux jeunes à gérer leur budget. Mais le fait que les frais d'hébergement et d'entretien soient pris en charge par le CHRS, comme c'est le cas aussi au sein de la maison communautaire, fausse l'appréciation de ce budget et peut présenter une limite (en terme d'apprentissage à la gestion du logement).

Les trois structures étudiées sont adaptées au mode de vie des jeunes « zonards »: absence de contrainte d'horaire, acceptation des animaux, prise en compte de leur besoin de temps, une certaine tolérance vis-à-vis des comportements addictifs. Dans le cadre du dispositif « jeunes marginaux » et de la sous-location, la consommation de drogue à l'intérieur du logement est tolérée, à partir du moment où les jeunes se font accompagner par rapport à cette problématique et à condition que cette consommation ne soit pas excessive. C'est un point délicat puisqu'il pose un problème éthique et déontologique : le travailleur social veille à agir sans complicité ni délation mais il doit faire des rappels à la loi pour sensibiliser les jeunes et leur faire prendre conscience de leurs responsabilités.

Les trois structures présentent des effets positifs en terme de sociabilité, mais dans une certaine mesure. En effet, les relations sociales sont omniprésentes au sein de la maison communautaire, facteur d'entraide et de solidarité. Ensuite, pour les trois structures, le fait de se stabiliser au sein d'un logement permet pour certains de reprendre contact avec leur famille (des contacts qui restent temporaires) mais pour d'autres leur histoire familiale et leur parcours de rue semblent « indélébiles ». Leur trajectoire douloureuse leur donne le sentiment d'être arrivés à un point de non-retour, comme s'ils étaient soumis à une fatalité qu'ils ne peuvent contrôler. Leur croyance enfantine au destin démontre leur « peur de grandir » et de s'engager dans l'avenir.

Selon les quatre jeunes rencontrés, le fait de s'installer dans la structure n'a pas favorisé de nouvelles rencontres. Jonas et Max, entraînés dans une dynamique négative, ont au contraire repris des rencontres régulières avec le milieu de la zone.

Le jeune de la maison communautaire nous a fait part de **l'amélioration certaine de l'estime de lui**. Pour Jonas et Max, du dispositif « jeunes marginaux », elle **dépend** étroitement de la **fluctuation de leur parcours** (après une période positive, s'ensuit une période de régression). Les jeunes ont également montré un désir de reconnaissance sociale, désir dissimulé mais mesurable au cours des entretiens.

Les trois structures présentées permettent aux jeunes de s'approprier leur lieu de vie. Mais Jonas a eu rapidement des **difficultés pour gérer les intrusions** des personnes de la rue dans son logement et s'est progressivement désinvesti de celui-ci. Cette notion d'habiter semble complexe à se mettre en place, comme si les jeunes pouvaient difficilement **passer du « refuge » au « local d'habitation »**, tel qu'est défini le logement dans le dictionnaire.

Compte tenu de tous ces éléments, l'hypothèse ne peut être confirmée que partiellement : les effets des logements passerelles dépendent de la position du jeune au regard de son parcours. Nous pouvons nous appuyer sur la distinction que fait F. CHOBEAUX : « ceux qui se cherchent, ceux qui se fuient, ceux qui se perdent ». Max et Jonas sont dans la dynamique de « ceux qui se fuient » et nous voyons bien à quel point il est difficile pour eux de « se trouver », chose qui se réalisera peut être dans les années à venir.

CONCLUSION

Nous avons montré au cours de cette étude les conditions et modes de vie des jeunes en errance, désarmant souvent les professionnels du travail social. En effet, ces jeunes sont en quête d'un mode de vie alternatif et remettent en cause les normes d'insertion sociale de notre société de consommation, qui passent par le travail, le logement et la famille. Bien qu'ils revendiquent leur mode de vie, celui-ci est souvent le fruit d'une fuite de la réalité impossible à gérer. Ces jeunes se déplacent en groupe, accompagnés de leurs chiens et beaucoup d'entre eux refusent de s'engager dans des dispositifs d'accompagnement.

De plus, peu de structures d'hébergement et d'insertion sont adaptées à ce public. Il importe de concevoir de nouvelles solutions et de remettre continuellement en question le travail social. Pourtant, leur passage dans ce type de structures est important pour développer leur autonomie et favoriser leur installation dans un logement indépendant et durable, pour ceux qui en auraient fait le choix. Mes recherches de terrain m'ont permis d'étudier les trois types de « logements passerelles » : le dispositif « jeunes marginaux » et le principe de « la sous-location » au sein de deux CHRS, l'habitat en maison communautaire dans une association.

Nous avons montré que l'insertion des jeunes par le logement était étroitement liée à leur parcours, à leur désir de s'insérer et à leur « maturité » au regard de leur choix de vie. En effet, certains, après s'être cherchés pendant un temps donné, se trouveront dans les chemins de la marginalité (comme une vie nomade en camion) ou (ré)intègreront le modèle d'insertion de notre société. D'autres se fuiront encore pendant des années et se « trouveront » ultérieurement ou « finiront par se perdre » dans les voies de la clochardisation.

Mais finalement, « se chercher, se fuir, se perdre » n'est-elle pas une réaction avant tout humaine partagée par toute personne jeune ou non, errante ou sédentaire, à des périodes données de son existence ? N'est ce pas l'expression de ce qui se passe chez tous les individus, bien que ces conduites soient vécues de façon plus préoccupante, plus trouble par les jeunes marginaux ?

SOURCES DOCUMENTAIRES

Ouvrages :

- BALLAND, Valérie.- **Le logement des personnes défavorisées, supplément juridique.**- édition Actualités Sociales Hebdomadaires, Rueil-Malmaison, 2007.- 134 p.-
Chapitre I, l'accueil et l'hébergement d'urgence des sans-abri - Chapitre II, Les structures d'hébergement et de logement temporaires - Chapitre III, Les dispositifs spécifiques pour les plus démunis.- p.7-51
- BARREYRE, Jean-Yves ; BOUQUET, Brigitte ; CHARTEAU, André ; LASSUS, Pierre.- **Nouveau dictionnaire critique d'action sociale.**- édition Bayard, Paris, 2006.- 637 p.- (collection *Travail social*).
Accompagnement social - Errance - Exclusion - Marginalité - Sans Domicile Fixe -
- BRUN, Jacques ; DRIANT, Jean-Claude ; SEGAUD, Marion. - **Dictionnaire de l'habitat et du logement.** - édition Armand Colin, Paris, 2003. - 451 p. -
Définition du verbe Habiter
- CHOBEAUX, François.- **Les nomades du vide.**- édition La Découverte, Paris, 2004.- 125p.-
- CHOBEAUX, François.- **L'errance active : politiques publiques, pratiques professionnelles.**- édition ASH professionnels, Paris, 2001.- 96 p.-
- DAMON, Julien.- **La question SDF : critique d'une action publique.**- édition Presses Universitaires de France, Vendôme, 2002.- 277 p.- (collection *Le lien social*).
Partie I, déclin de la coercition et montée de la thématique de l'exclusion - Partie II, une visibilité accrue et des réactions ambiguës. - p. 1-89
- DAMON, Julien.- **L'exclusion.**- édition Presses Universitaires de France, Vendôme, 2008.- 123 p.- (collection *Que sais-je ?*).
- DORTIER, Jean-François.- **Le dictionnaire des sciences humaines**- éditions Sciences Humaines, Paris, 2004.- 888 p. - (collection : *Ouvrages de référence*).
Apprentissage - Estime de soi -Sociabilité -
- MOUGIN, Véronique.- **Les SDF : économie et société.**- édition Le cavalier bleu, Paris, 2005.- 128 p.- (collection *Idées reçues*).

Articles de périodique :

- MAZEL, Olivier.- **L'exclusion.**- Ecoflash, 05/1999, N°137-138.- p.10
- RENAULT, Emmanuel.- **La reconnaissance au cœur du lien social.**- Sciences Humaines, 06/2006, N° 172.- p.34-37

- ROUFF, Katia.- **Quand les travailleurs sociaux agissent en réseaux.**- Lien Social, 02/2009, N°923.- p.10-17
- RUCKEBUSCH, Thierry. - **La généralisation du RSA.**- Actualités Sociales Hebdomadaires, 01/2009, N°2590-2591.- p.47-50

Sites Internet :

- Les Enfants de Don Quichotte - (consulté le 10 octobre 2008). - Les Enfants de Don Quichotte en bref. - l'histoire de notre combat. - Les actions des Enfants de Don Quichotte en 2009. - <http://www.lesenfantsdedonquichotte.com/>
- Fondation Abbé Pierre - (consulté le 10 octobre 2008). - Accueillir et loger.- <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>
- Secours catholique, réseau mondial Caritas - (consulté le 10 octobre 2008). - Errance.- <http://www.secours-catholique.asso.fr/>
- Les restos du cœur - (consulté le 10 octobre 2008). - le logement - l'aide aux gens de la rue. - <http://www.restosducoeur.org/>
- CEMÉA, l'élan formation ; mouvement national d'éducation nouvelle - (consulté le 6 mars 2009). - Les jeunes en errance. - <http://www.cemea.asso.fr/>
- Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée - (consulté le 6 mars 2009). - Jeunes en errance, vers une professionnalité de la rencontre. - <http://www.iscra.org/>

Filmographie :

- Dénécé, Ronan ; Legrand, Augustin ; Legrand, Jean-Baptiste. **Les Enfants de Don Quichotte (Acte I)**, 22 Octobre 2008. 1h 15min. Documentaire.